

PROJET GLOBAL DE REAMENAGEMENT AGRICOLE, HYDRAULIQUE ET PAYSAGER



ISDI de Puiseux-en-France

Commission Locale de Suivi du 24/02/26

1. AVANCEMENT DES REAMENAGEMENTS – PLANNING PREVISIONNEL

2. FIN D'AMENAGEMENT ACCUEIL P3 – CLOTURES / NOUES HYDRAULIQUES

3. RETOUR SUR INCIDENCES OBSERVEES - MESURES

4. PLANTATIONS 2026/2027 – PUISEUX 3

5. ARCHEOLOGIE PREVENTIVE PHASE 1 2023 / PHASE 2 2026

6. CESSATION DEFINITIVE P1/P2 – CHEMINEMENT COULEE-VERTE

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

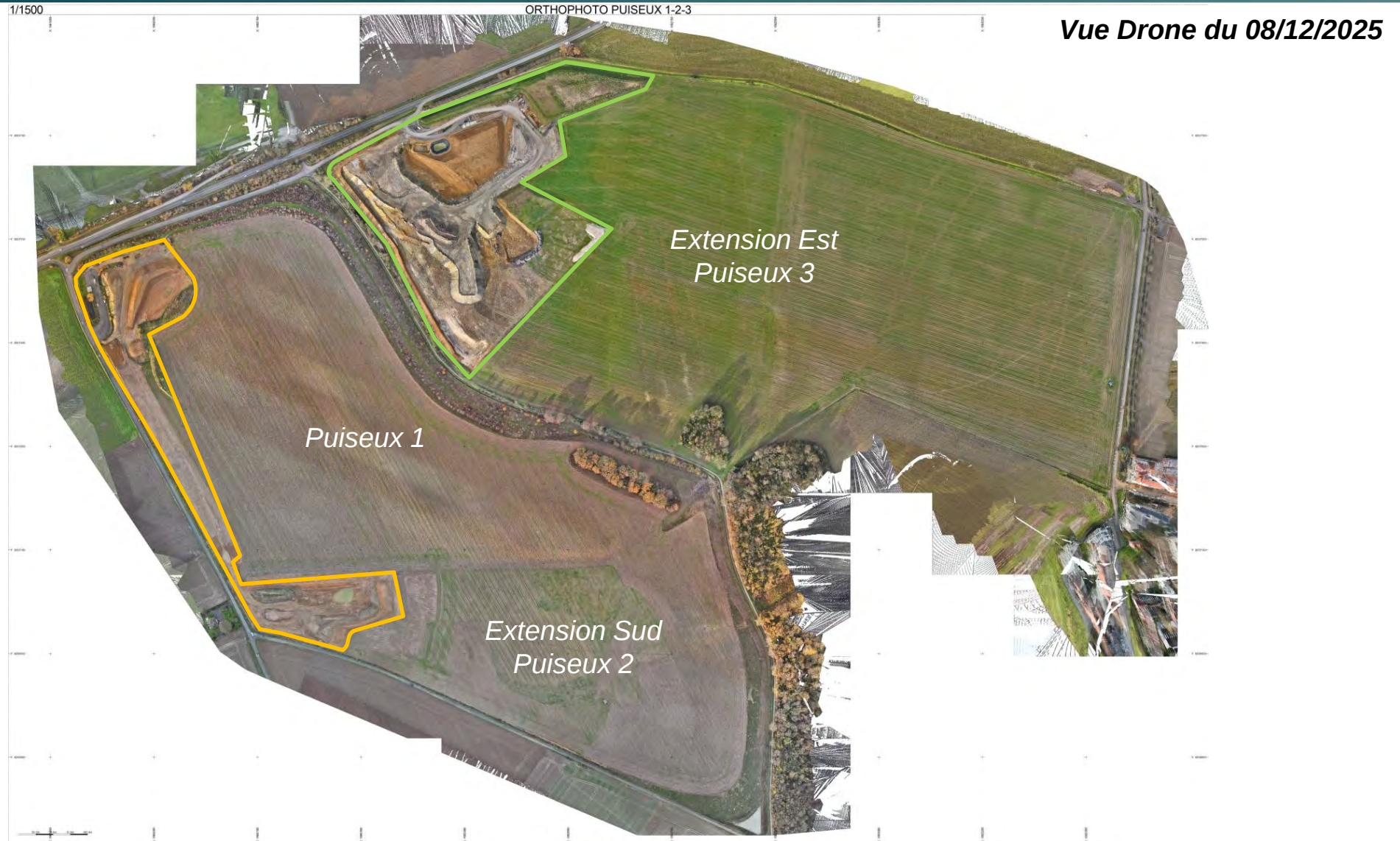
8. SUIVI AGRONOMIQUE 2025 (P2)

9. BILAN SUIVI ECOLOGIQUE 2025

10. TERSEN & Moi 2025

11. VISITES PEDAGOGIQUE 2025 / 2026

1. AVANCEMENT DES REAMENAGEMENTS



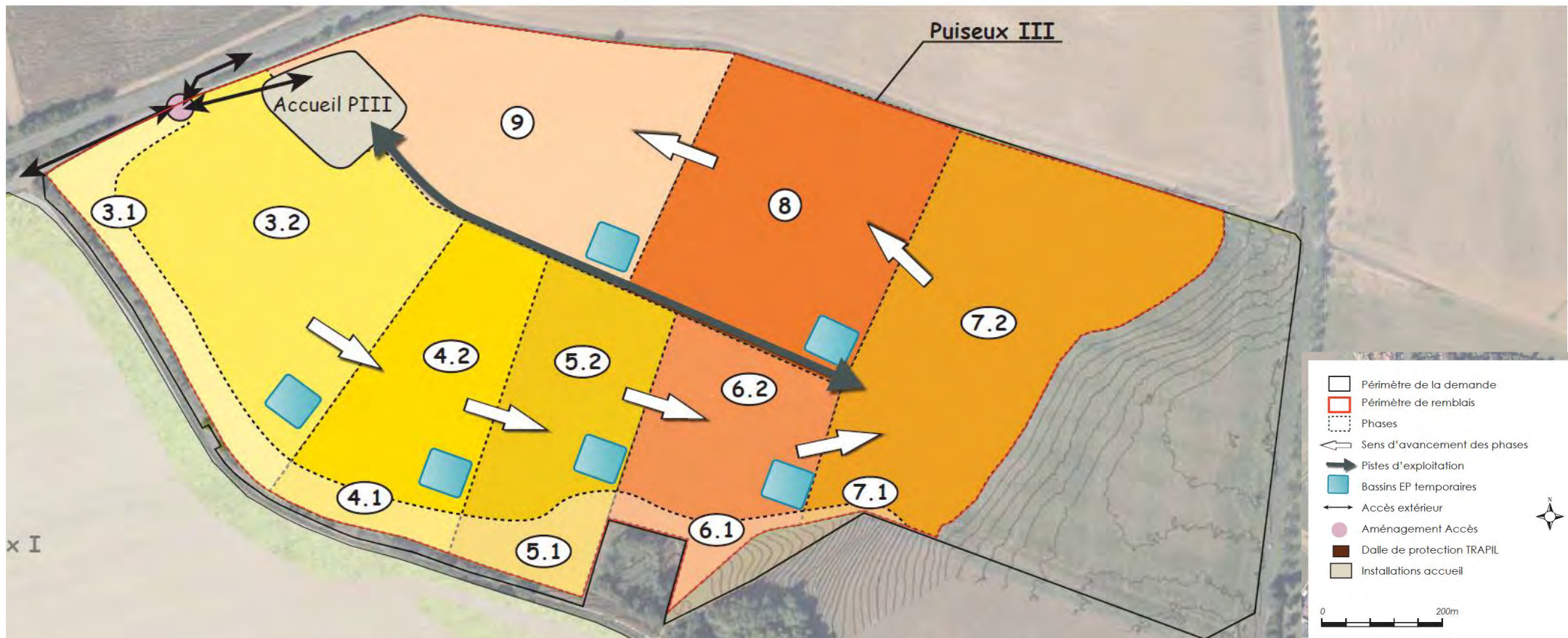
- Retard de fin d'aménagement sur P2/P1 Fin 2025

-> Terminaison au Printemps-Eté 2026 (Porter à connaissance déposé en Préfecture)

- Premiers aménagements hydrauliques et début de première phase d'aménagement réalisés en 2025 sur P3

1. PLANNING PREVISIONNEL REAMENAGEMENT

Projection des aménagements agricoles sur P3 entre 2025 et 2031



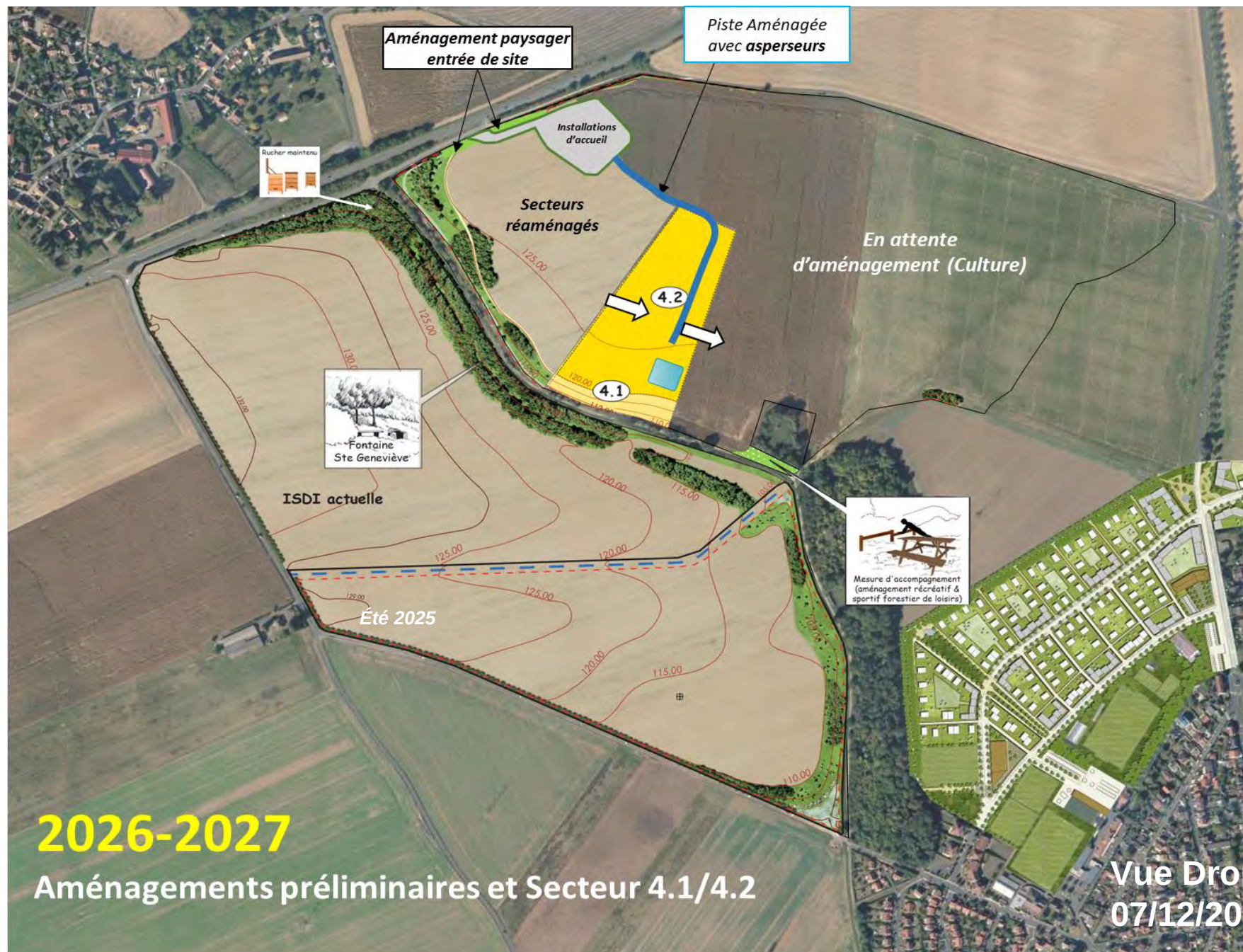
Suivi général du Schéma de Phasage d'Aménagement (Dossier Enregistrement 2021)

Phases	3.1/3.2	4.1/4.2	5.1/5.2	6.1/6.2	7.1/7.2	8	9
Années	2025-2026	2026-2027		2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031

La piste centrale sera décalée vers le Sud afin de prendre en compte la zone de protection archéologique centrale au site

1. PLANNING PREVISIONNEL REAMENAGEMENT

Projection schématique des aménagements agricoles sur P3 entre 2026 et 2031



1. PLANNING PREVISIONNEL REAMENAGEMENT

Projection schématique des aménagements agricoles sur P3 entre 2026 et 2031



1. PLANNING PREVISIONNEL REAMENAGEMENT

Projection schématique des aménagements agricoles sur P3 entre 2026 et 2031



1. PLANNING PREVISIONNEL REAMENAGEMENT

Projection schématique des aménagements agricoles sur P3 entre 2026 et 2031



1. PLANNING PREVISIONNEL REAMENAGEMENT

Projection schématique des aménagements agricoles sur P3 entre 2026 et 2031



1. PLANNING PREVISIONNEL REAMENAGEMENT

Projection schématique des aménagements agricoles sur P3 entre 2026 et 2031



1. PLANNING PREVISIONNEL REAMENAGEMENT

Projection schématique des aménagements agricoles sur P3 entre 2026 et 2031



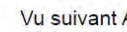
2. FIN D'AMENAGEMENT ACCUEIL P3



**Laveur de roue obligatoire
PL sortants**

**Installations d'accueil
Pont-bascule / Base-vie**





2. CLOTURES P3



3,5 kms de clôtures posées en 2025



2. NOUES HYDRAULIQUES P3



Semis de végétalisation des noues créées au printemps 2026

3. RETOUR SUR INCIDENCES OBSERVEES – MESURES



Dégradation voirie janvier 2026 :

- 1 - Rappel de l'obligation sortie PL vers RD9 (Exclusion d'un transporteur en infraction)
- 2 - Reprise du carrefour tunnel en enrobés à chaud
- 3 - Reprise de nids de poule en enrobés à froid
- 4 - Stock d'enrobés à froid sur site pour reprises identifiées => réactivité d'interventions



3. RETOUR SUR INCIDENCES OBSERVEES – MESURES

Passage quotidien de balayeuses-aspiratrices sur les voiries d'accès et sorties du site + RD9



3. RETOUR SUR INCIDENCES OBSERVEES – MESURES

Aménagement des cheminements Piétons entre l'Avenue du Moulin de Pierre, la Coulée Verte et Puiseux-Village – Structure de cheminement piéton et Balisage -> Mars 2026



Aménagement des cheminements Piétons vers la Coulée Verte et Puiseux-Village Reprise des signalisations STOP + Cheminement piétons et Balisage -> Mars 2026

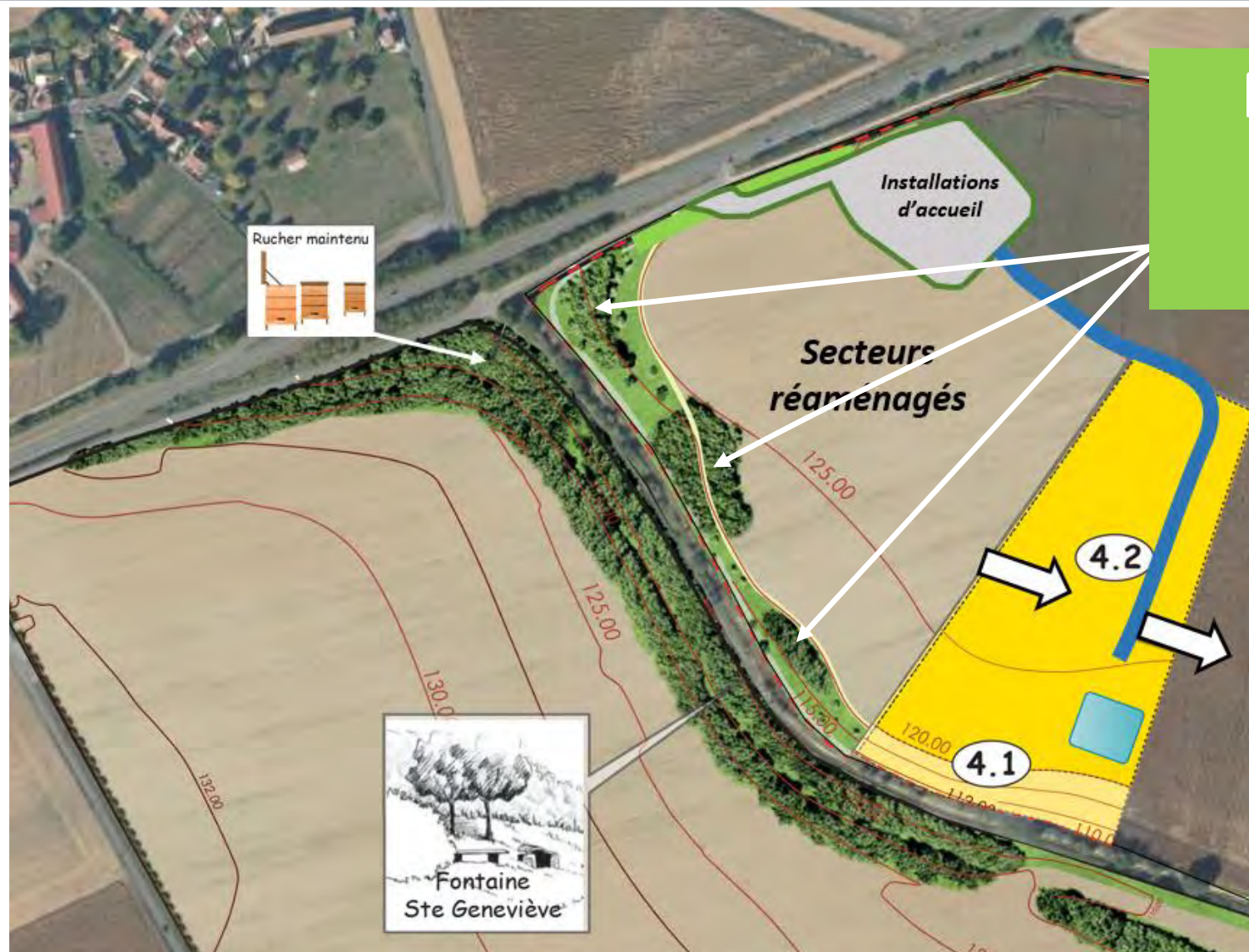


4. PLANTATIONS 2026 – PUISEUX 3

Type de Strate	Essences	Quantités	Type de Strate	Essences	Quantités
Arborée	Chêne sessile	268 plants de 100-120 cm	Arbustive	Noisetier	336 plants de 60-80 cm
	Chêne pubescent			Cornouiller sanguin	
	Erable champêtre			Prunellier	
	Tilleul commun			Sureau noir	
	Poirier Sauvage			Fusain d'Europe	
	Merisier			Viorne lantane	
	Charme commun			Viorne Obier	
	Sorbier des oiseaux			Troène	



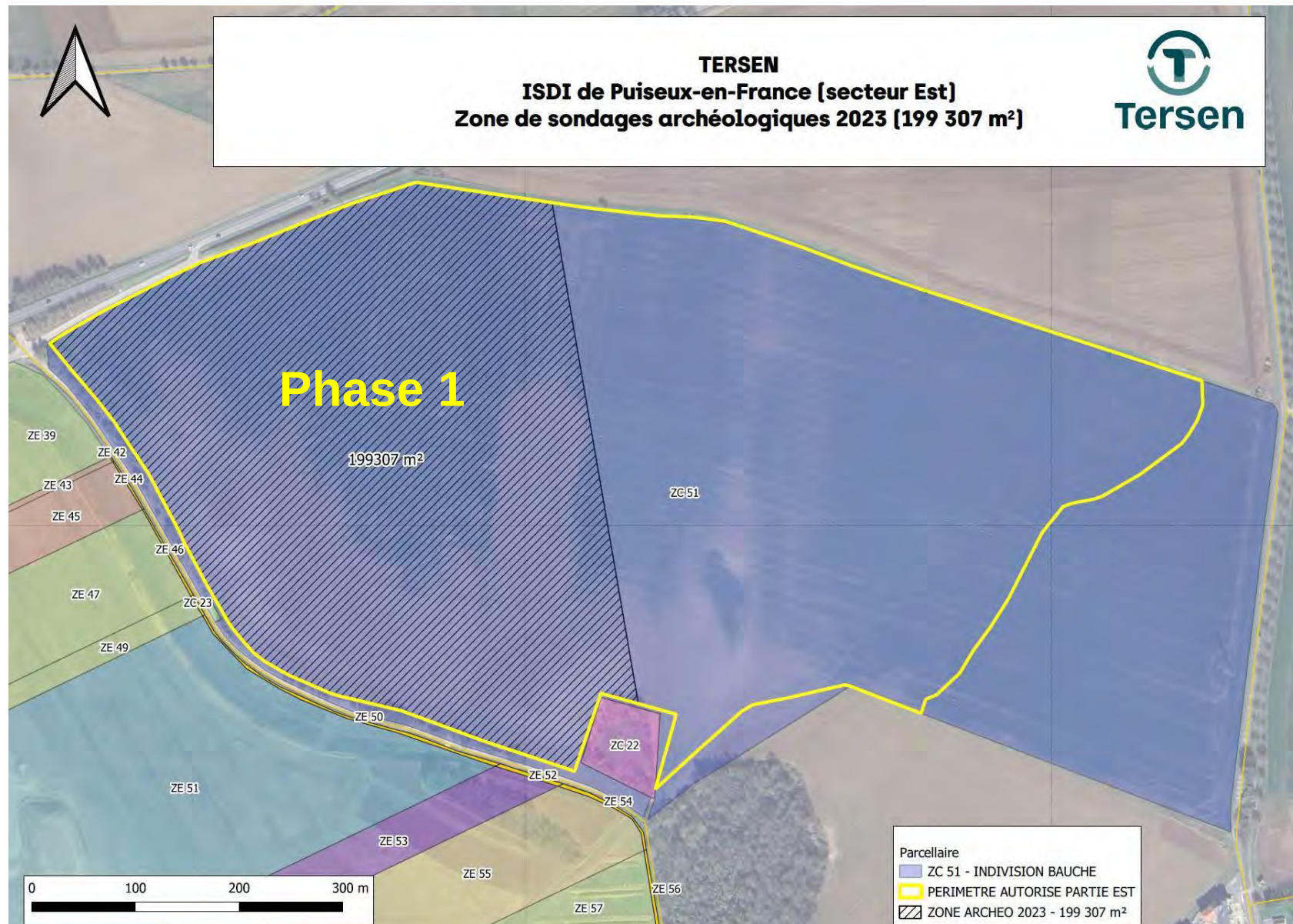
- Semis des différents stocks de TV/Limons en Luzerne/Trèfle/Avoine
- Reprises de plantations de 2025 et compléments réalisés par GARCIA SOLVERDE au Nord et Sud de la zone d'entrée : Fin Février/Début mars 2026



**Nouveaux Ilôts
Arborés
Arbustifs**

- Programmation en Novembre-Décembre 2026
- Aménagement d'une première section du nouveau cheminement
- Proposition de plantations pédagogiques avec les scolaires de Puisseux-en-France

5. ARCHEOLOGIE PREVENTIVE – PHASE 1



Diagnostic réalisé à l'automne 2023

Vestiges de fossés et enclos de la Tène C2-T2 identifiés (Gauloise/Gallo-Romaine), en possible prolongation de Vestiges identifiés sur l'écoquartier des Frais Lieux

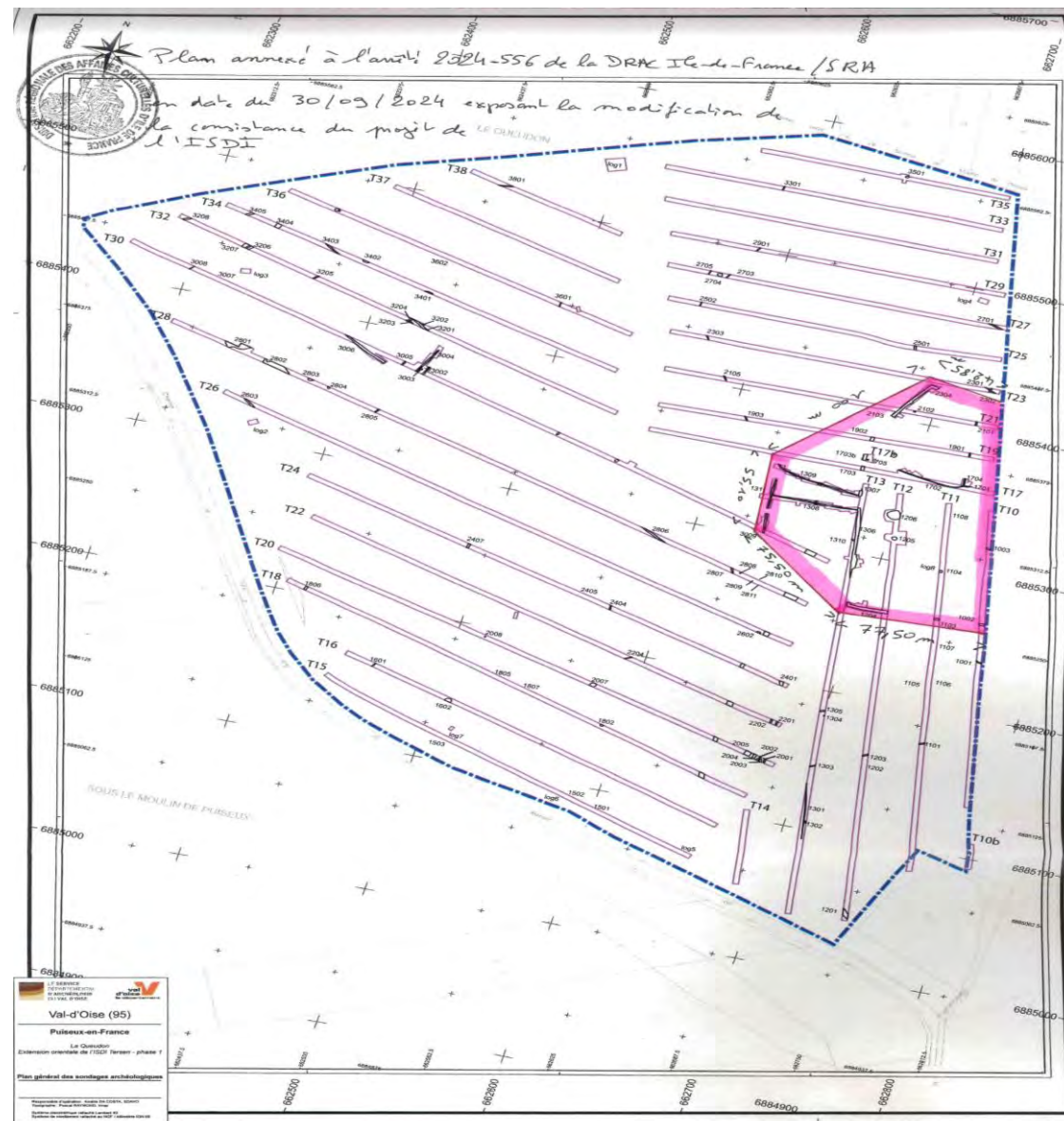


Arrêté Préfectoral de protection des vestiges archéologiques du 29/09/2024

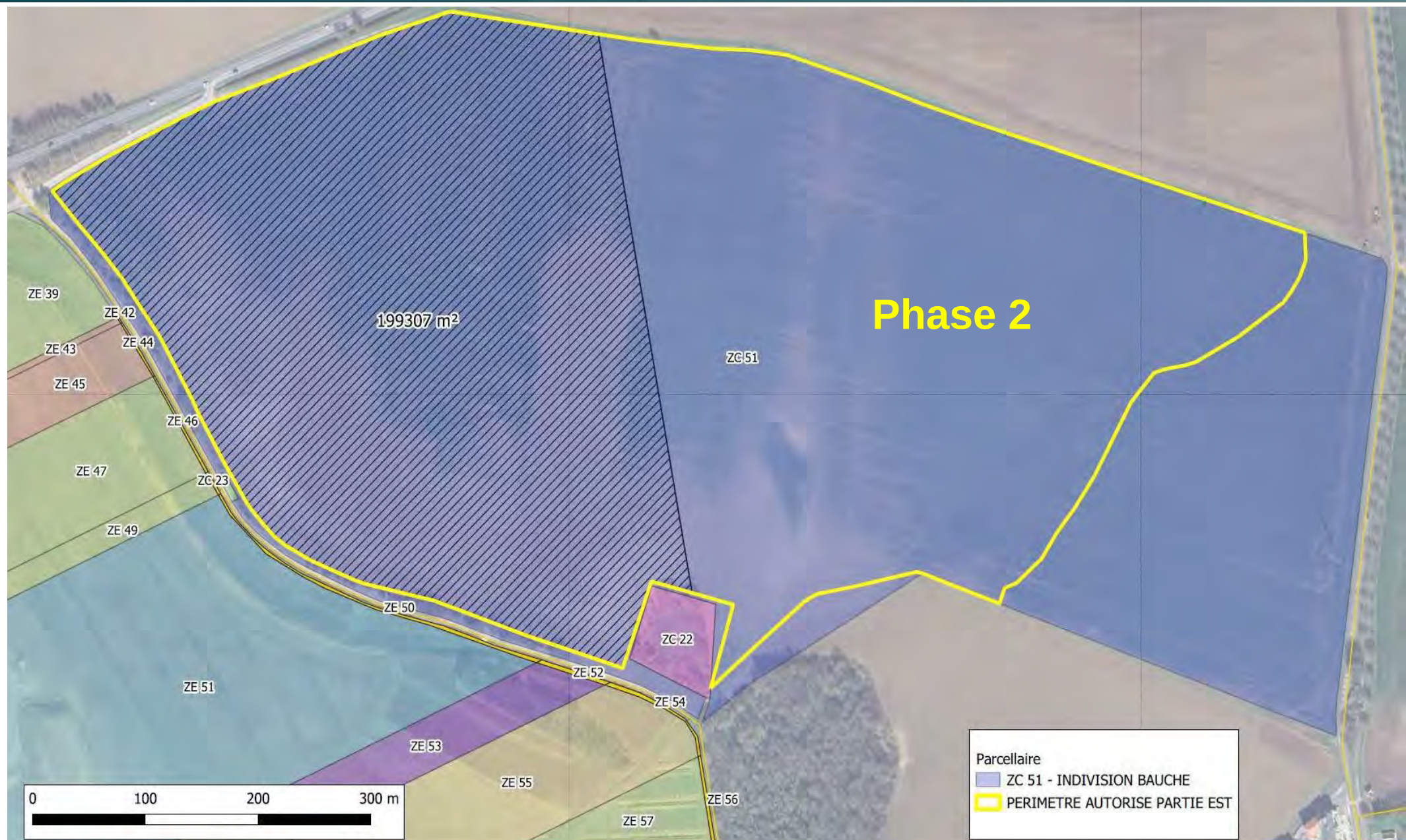
Article 2 : le projet sera exécuté dans le respect des mesures techniques suivantes :

- Commencer par procéder au piquetage de l'emprise archéologique telle que définie sur le plan joint en annexe à cet arrêté et qui correspond à la zone d'entrée d'une ferme gauloise. Cette emprise est estimée à 19 051 m² ;
- Laisser la terre végétale en place au droit de cette emprise archéologique ;
- Recouvrir l'emprise archéologique d'une couche de protection de 40 cm de sablon, recouvrement non compacté et déposé à l'avancement. Il est important que le déversement se fasse à l'avancement pour éviter que les camions ou les tractobennes ne roulent sur la terre végétale mais bien sur le sablon ;
- Réaliser l'opération par temps propice et selon le procédé qui vient d'être évoqué pour éviter tout orniérage sur l'emprise archéologique ;
- Envoyer au Service régional de l'archéologie un suivi photographique des différentes phases de protection (phase piquetage, phase laisser la végétale actuelle, le déversement en mode rétro du sablon) et la production d'un plan topographique en fin d'opération de protection (fin de la phase pose du sablon).

L'apport des remblais de l'ISDI peut ensuite se faire sans contrainte archéologique.



5. ARCHEOLOGIE PREVENTIVE P3 – PHASE 2



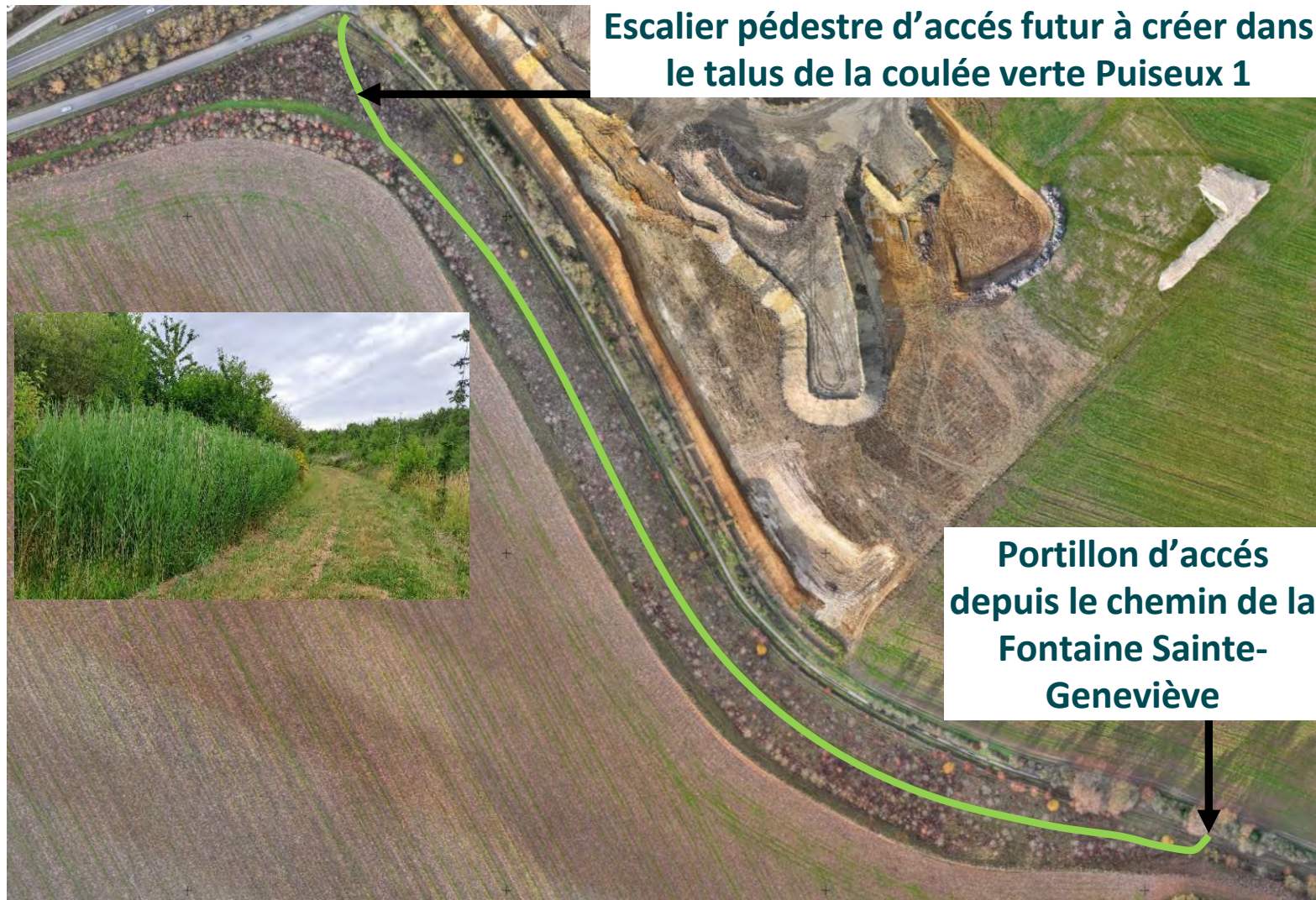
- Zone complémentaire de diagnostic - P3 Est : 02/03/26 au 30/04/26

6. CESSATION PARTIELLE ISDI P1 + P2



-Rétrocession des terrains de la Coulée Verte Ouest : Propriétaires -> TERSEN toujours en cours suite à la cessation retardée restant à intervenir sur P1/P2 Eté 2026 -> Actes établis en 2027

6. CHEMINEMENT COULEE-VERTE



- Projet de Convention de Rétrocession des emprises de la Coulée Verte Ouest à la Commune/CARPF différée en 2027,
- Si accords en 2027, Actes possibles en 2028-2029 selon procédure, en vue d'une ouverture au public avec réglementation d'accès-d'usage (espace naturel/ biodiversité à préserver).

5.1 Campagne de Contrôle Bruit (07/10/2025)

Type	Point	Localisation des mesures	Orientation par rapport au site
Zones à Emergence Réglementée (ZER)	1	Limite de propriété d'une habitation au Sud de Puiseux-en-France le Village	Nord-Ouest
	2	Limite de propriété de l'habitation isolée située en bordure de la route de Louvres à Puiseux-en-France le Village	Ouest
	3	Limite de propriété d'une habitation située au Nord-Ouest de Puiseux-en-France	Sud-Est
Limite de site	A	Limite d'emprise Sud du site.	Sud

Tableau 1 : Conditions météorologiques le jour des mesures

Jour des mesures		Ciel	Précipitations	Température	Vent
07/10/2025	Jour	Nuageux	Nulles	10 à 18°C	Faible du Sud

• Limite d'emprise

Tableau 4 : Résultats des mesures au niveau des limites d'emprise

Point	Indice retenu	Niveau de bruit ambiant dB(A) (avec activité)	Valeur limite Arrêté préfectoral du 19/12/2014 dB(A)	Valeur limite Arrêté ministériel du 12/12/2014 dB(A)
A	Leq	49,5	70	70

Conformité

Tableau 3 : Résultats des mesures au niveau des ZER

Point	Indice retenu	Niveau de bruit résiduel dB(A) (sans activité)	Niveau de bruit ambiant dB(A) (avec activité)	Emergence dB(A)	Valeur limite Arrêté préfectoral du 19/12/2014 dB(A)	Valeur limite Arrêté ministériel du 12/12/2014 dB(A)
1	Leq	54,0	55,0	1	5	5
2	L50	44,5	49,0	4,5	5	5
3	L50	52,0	56,0	4	5	5

Conformité

Conformité aux seuils règlementaires
-> Points de contrôle en limites d'emprise de Puiseux 3 en 2026

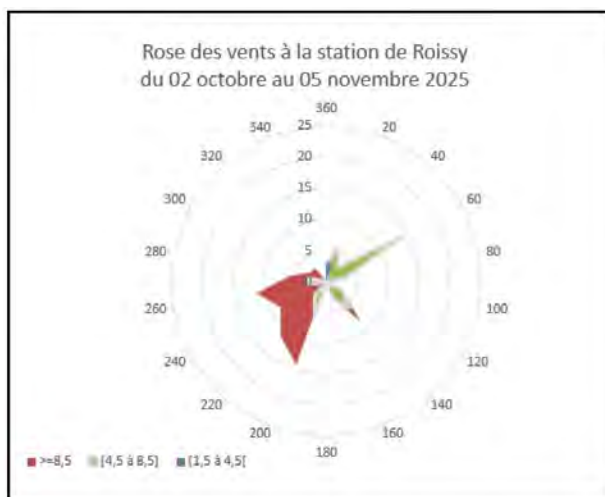


.1 Campagne de contrôle de retombées de poussières (02/10/25 au 05/11/25)

Conformément au dossier d'enregistrement, 5 stations de mesures ont été implantées :

- Point 1 : en limite Sud-Ouest de l'ISDI.
- Point 2 : en limite Sud-Est de l'ISDI.
- Point 4 : en limite Nord-Ouest de l'ISDI.
- Point 5 : en limite Nord-Est de l'ISDI.
- Point 6 : à l'Est de l'ISDI.

Figure 1 : Carte de localisation des points de mesures



Point 1



Point 2



Point 4

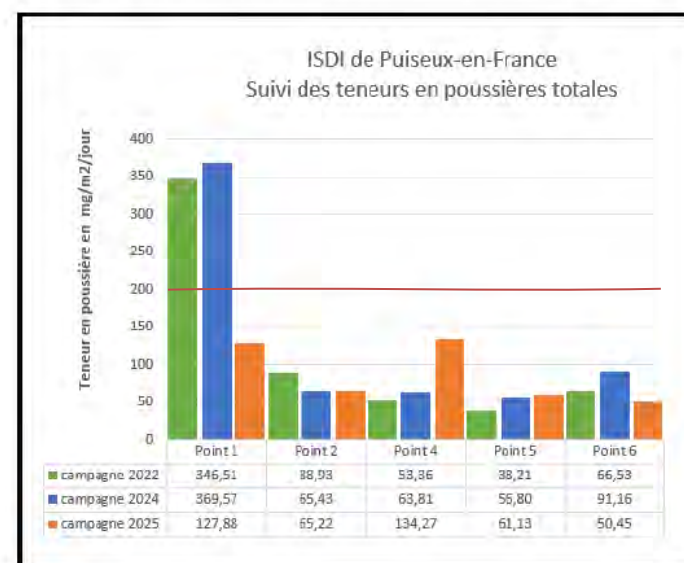


Point 5



Point 6

Figure 5 : Teneur en poussières totales par point



L'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2760 fixe un seuil à ne pas dépasser de $200 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$, en moyenne annuelle, en chacun des emplacements suivis.

Les points de mesure 1, 2, 4, 5 et 6, situés en limite de propriété de l'ISDI, présentent une concentration en poussières totales inférieure au seuil de $200 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$.

Conformité aux seuils réglementaires

-> Points de contrôle en limites d'emprise de Puiseux 3 en 2026

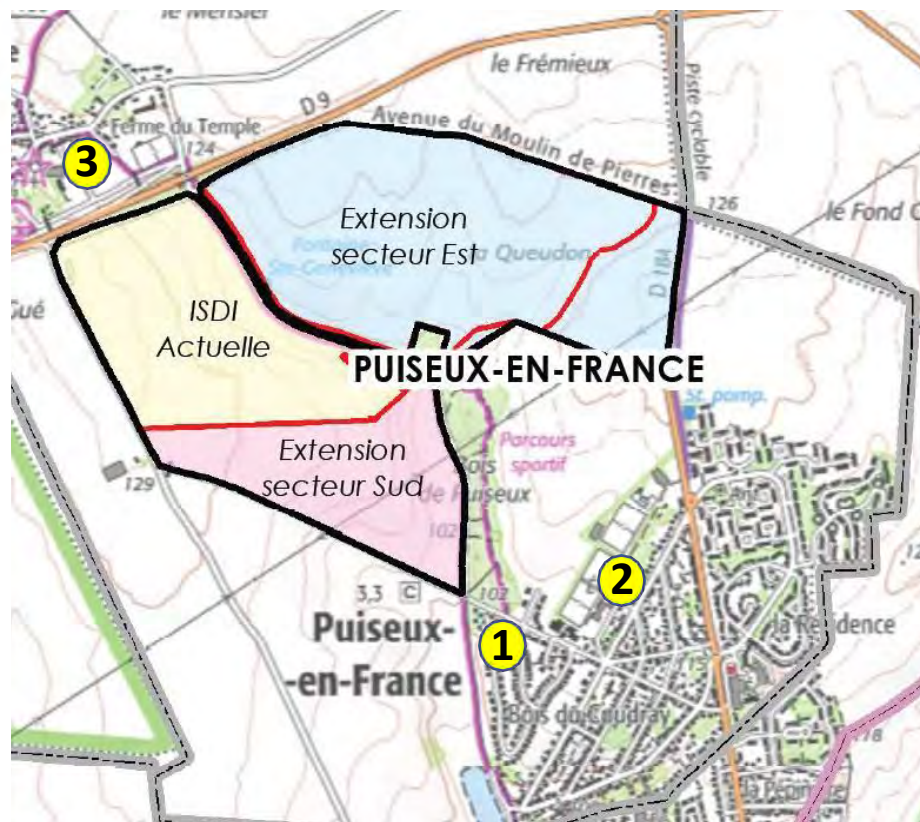
5.3 Détecteurs automatiques Bruit / Poussières



SITE RUELLE VANNES



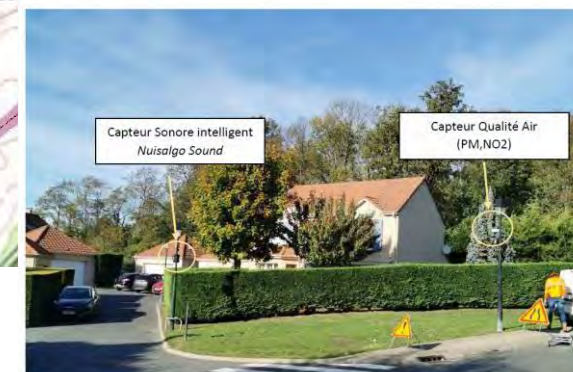
- 1 - Val des Templiers
- 2 - Ecole du Bois du Coudray
- 3 - Puisseux-Village (Ruelle Vannes)



SITE ECOLE DU BOIS — RUE DU COUDRAY



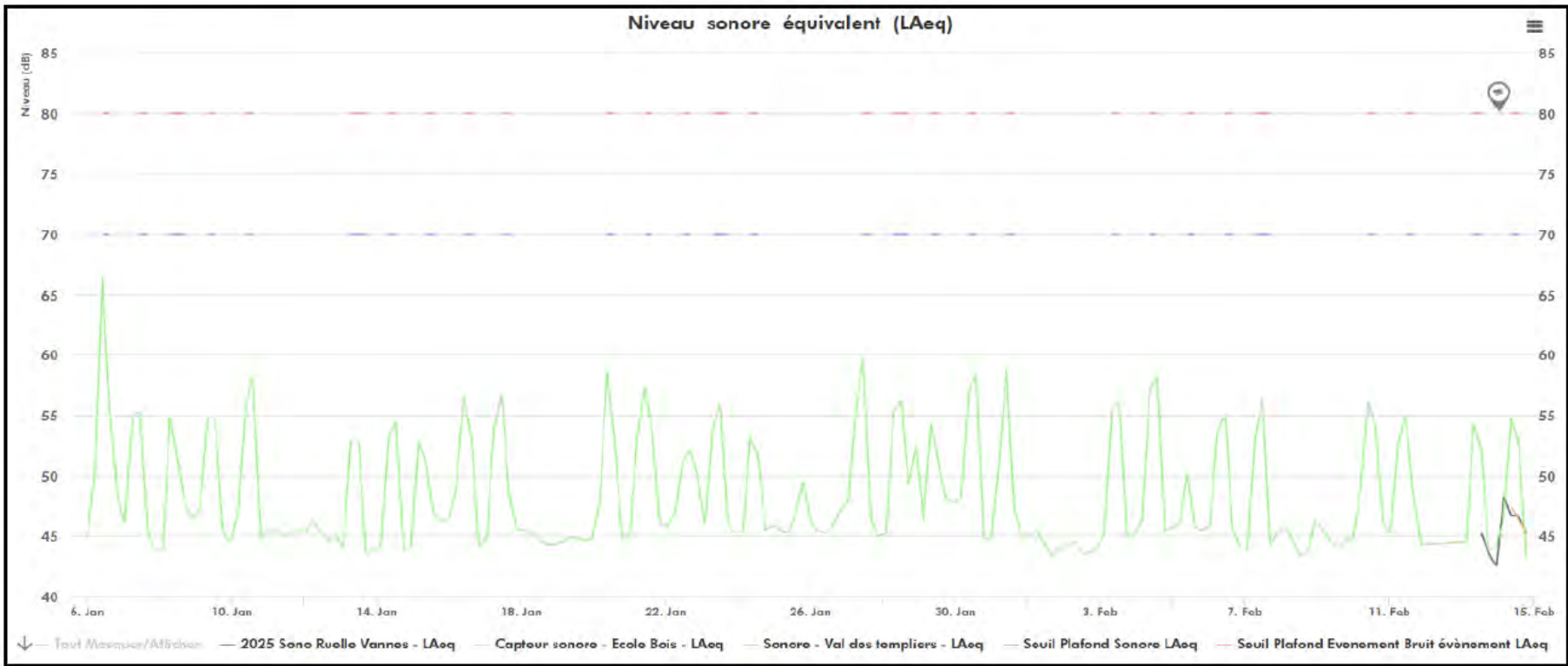
SITE VAL DES TEMPLIERS



b. Suivi Acoustique du 06/01/25 au 14/02/25 (Scolaire)

i. Suivi Général sur la période

Les données présentées ci-dessous sont agrégées sur une période de 5h. Les maximums seront mis en avant dans le paragraphe suivant



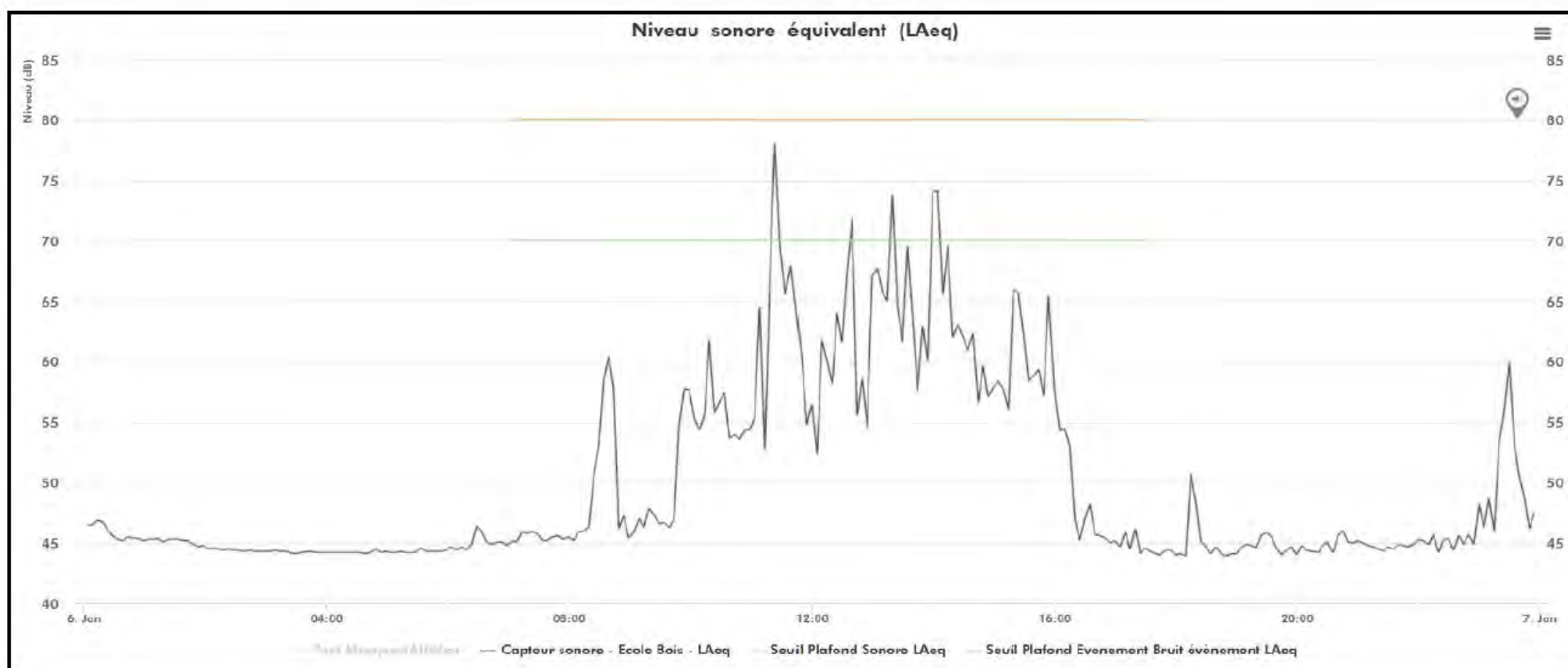
Zone	Maximum enregistré sur la période (Horaire 7h00 – 17h)	Moyenne de la période (Horaire 7h00 – 17h)
Ecole Bois de Coudray	78,1dB	48,9dB
Ruelle de Vannes	53,5dB	46,4dB
Val des Templiers	54,5dB	46,6dB

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX BRUIT

Trimestre 1 - 2025

ii. Zoom sur les maximums atteints sur la période

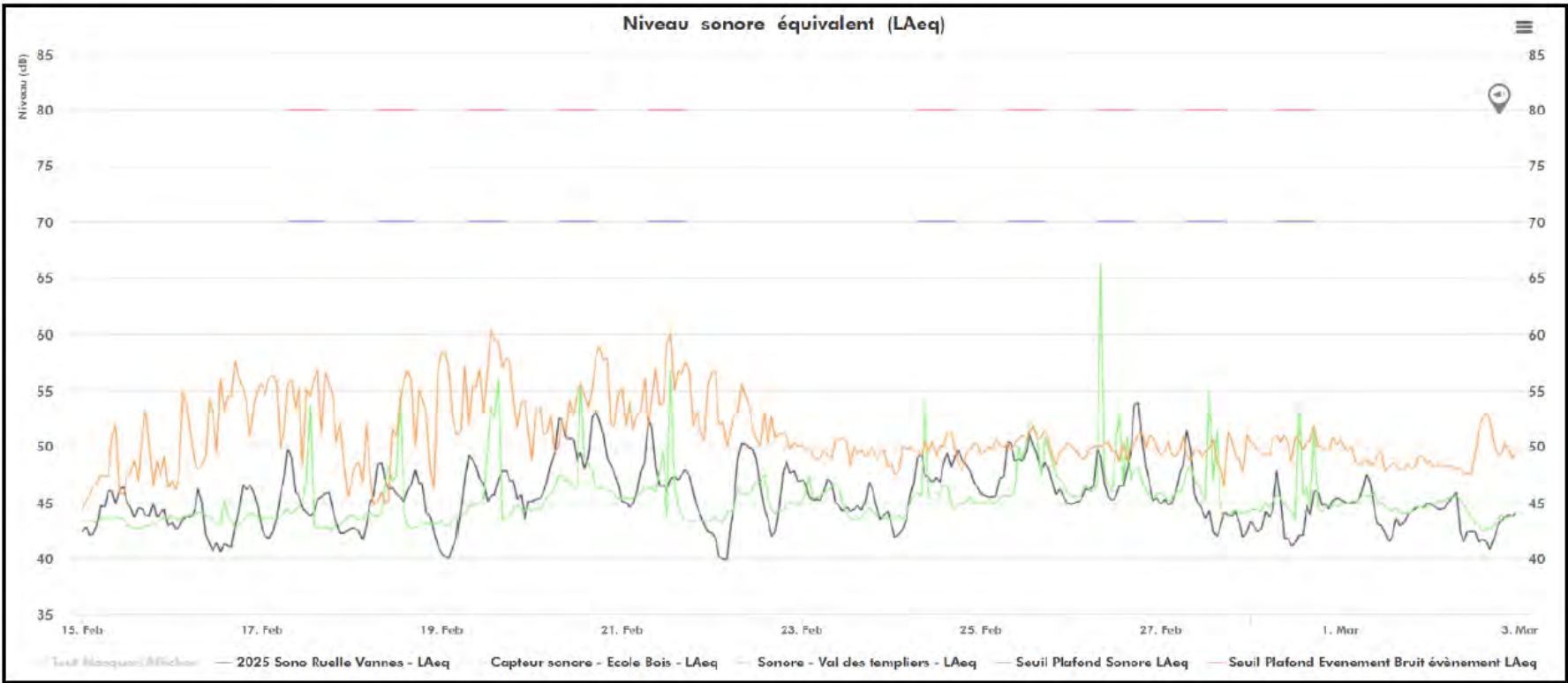
Le 06/01/25, jour de rentrée scolaire, à 11h20, le capteur Ecole Bois de Coudray a enregistré son maximum sur la période concernée.



c. Suivi Acoustique du 15/02/25 au 03/03/25 (Non Scolaire)

i. Suivi Général sur la période

Les données présentées ci-dessous sont agrégées sur une période de 1h. Les maximums seront mis en avant dans le paragraphe suivant

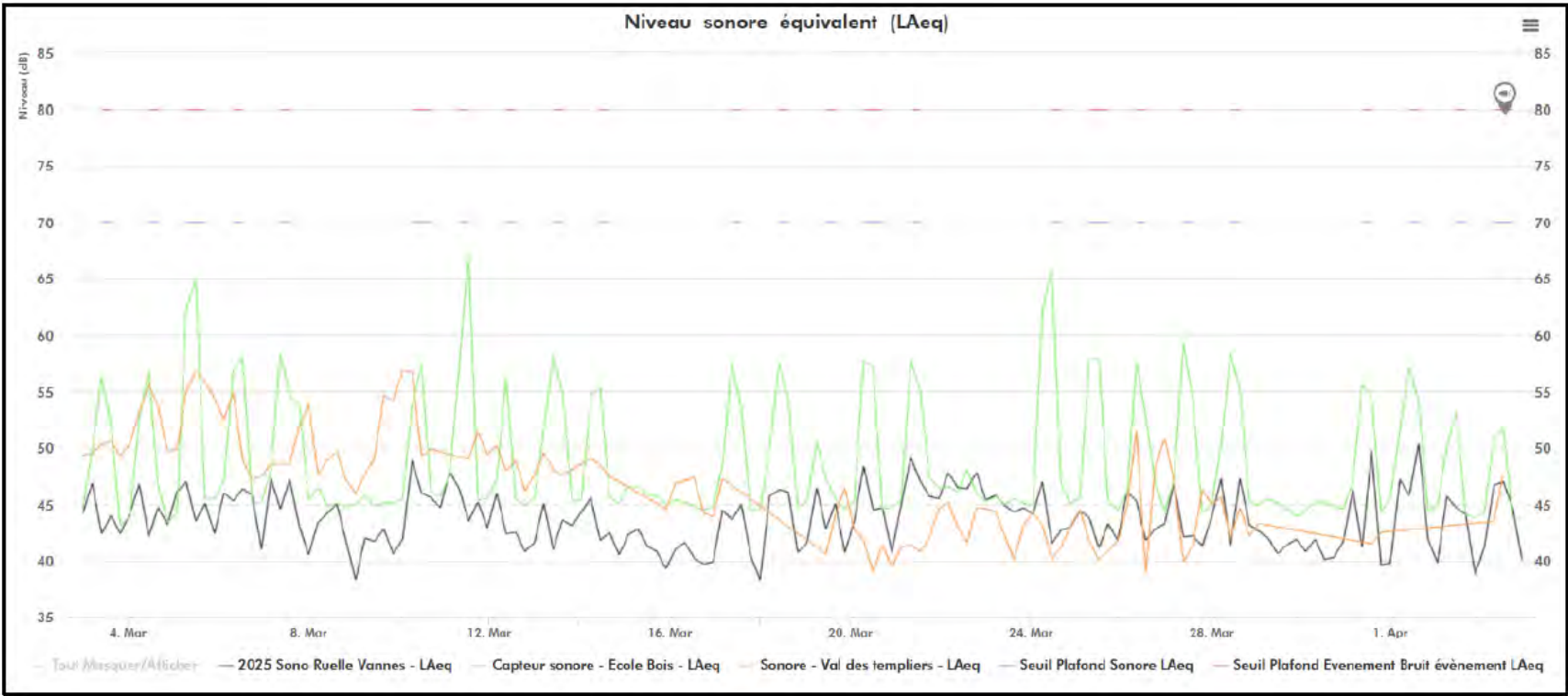


Zone	Maximum enregistré sur la période (Horaire 7h00 – 17h)	Moyenne de la période (Horaire 7h00 – 17h)
Ecole Bois de Coudray	76,3dB	46,1dB
Ruelle de Vannes	54,8dB	45,7dB
Val des Templiers	63,1dB	51,0dB

d. Suivi Acoustique du 04/03 au 12/04/25 (Scolaire)

i. Zoom général sur la période

Les données présentées ci-dessous sont agrégées sur une période de 1h. Les maximums seront mis en avant dans le paragraphe suivant

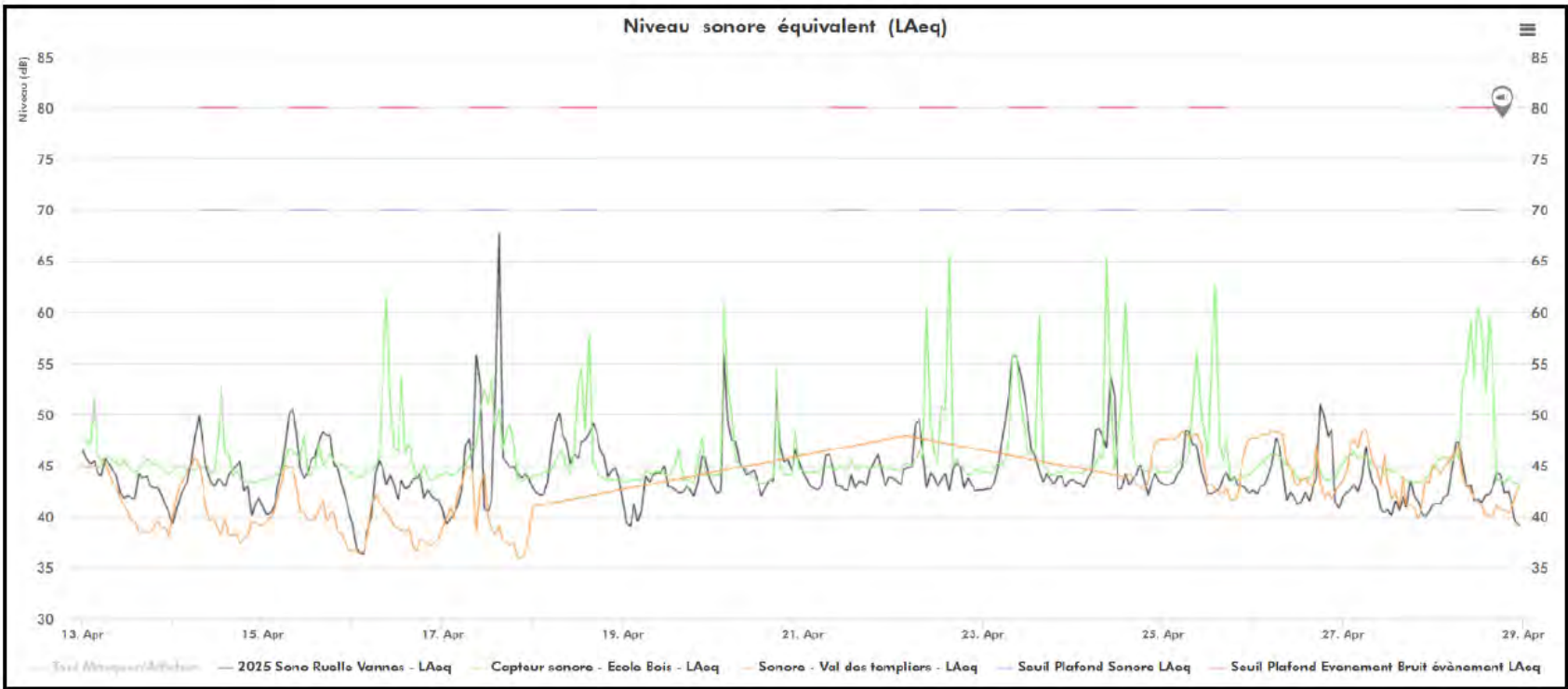


Zone	Maximum enregistré sur la période (Horaire 7h00 – 17h)	Moyenne de la période (Horaire 7h00 – 17h)
Ecole Bois de Coudray	82,9dB	49,7dB
Ruelle de Vannes	62,3dB	43,7dB
Val des Templiers	70,3dB	44,1dB

a. Période du 13/04 au 28/04/25 (Non Scolaire)

i. Zoom général sur la période

Les données présentées ci-dessous sont agrégées sur une période de 1h. Les maximums seront mis en avant dans le paragraphe suivant



c. Conclusion sur la période

Comparaison des maximums sur le trimestre 02 en fonction des périodes scolaires ou non

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	73,9dB	83,4dB
Ruelle Vannes	78,3dB	73,6dB
Val Templiers	51,3dB	60,6dB

Comparaison des moyennes sur le trimestre 02 en fonction des périodes scolaires ou non :

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	46,8dB	48,7dB
Ruelle Vannes	44,5dB	43,9dB
Val Templiers	41,7dB	39,8dB

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

BRUIT

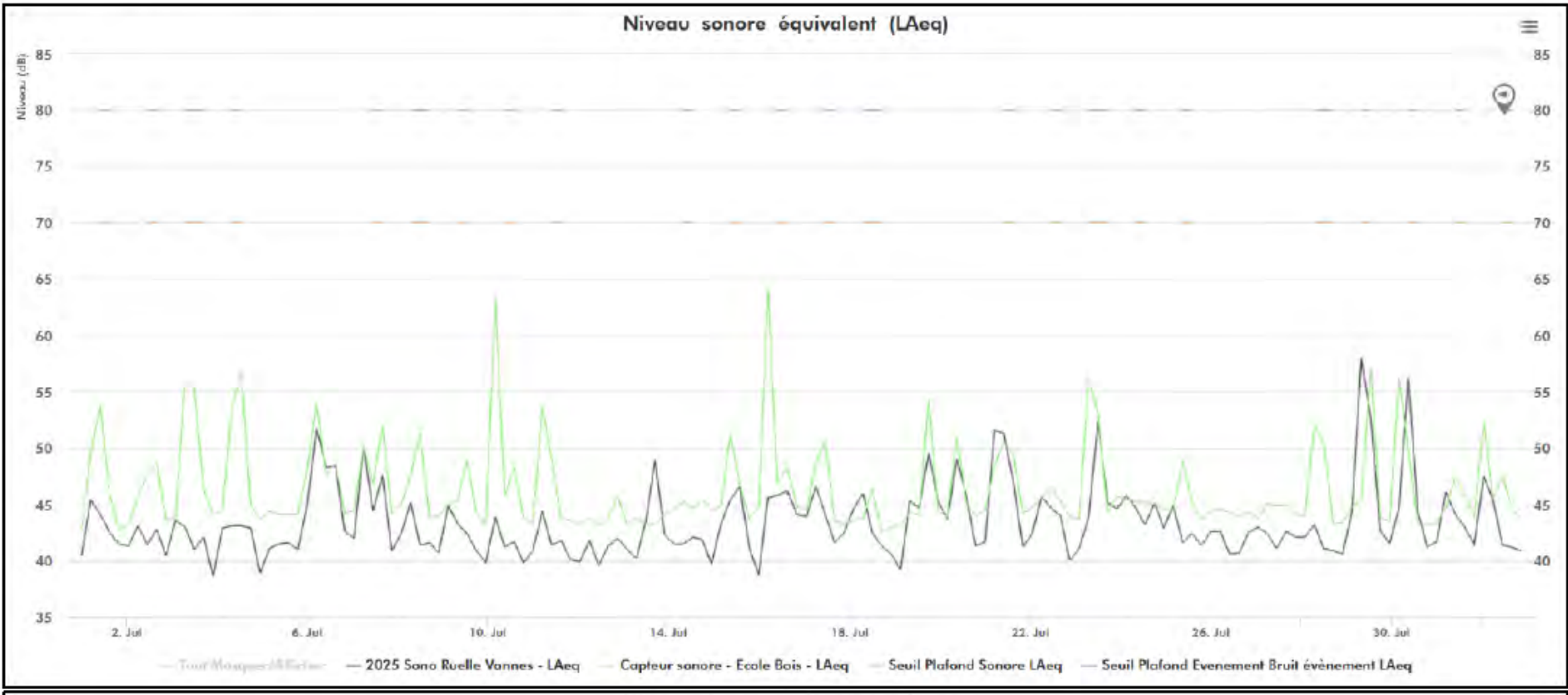
Trimestre 3 - 2025

Période Scolaire ou non	Date début	Date Fin
Non Scolaire	01/07/25	01/09/25
Scolaire	02/09/25	30/09/25

a. Période du 01/07/25 au 01/08/25 et du 02/08/25 au 02/09/25 (Non Scolaire)

i. Zoom Général sur la période concernée

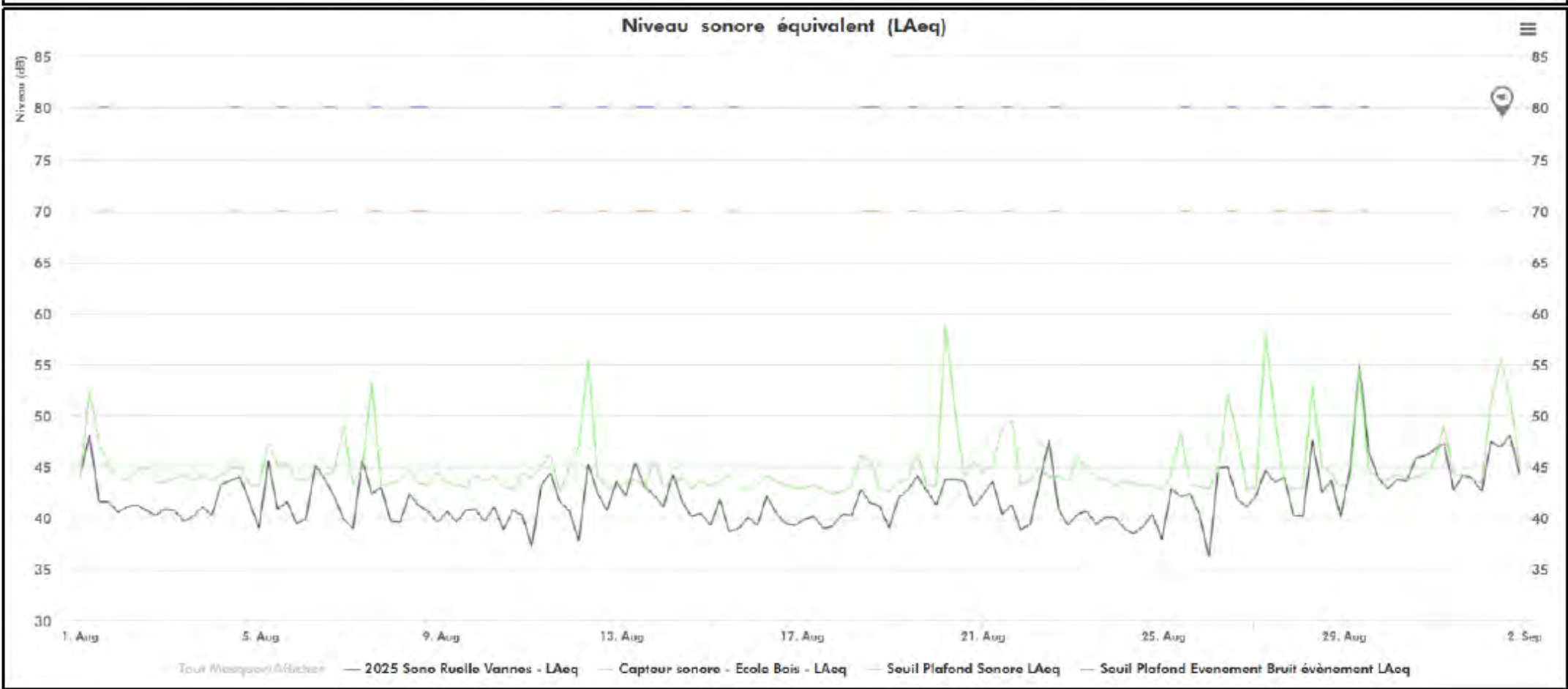
Les données présentées ci-dessous sont agrégées sur une période de 2h. Les maximums seront mis en avant dans le paragraphe suivant



7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

BRUIT

Trimestre 3 - 2025

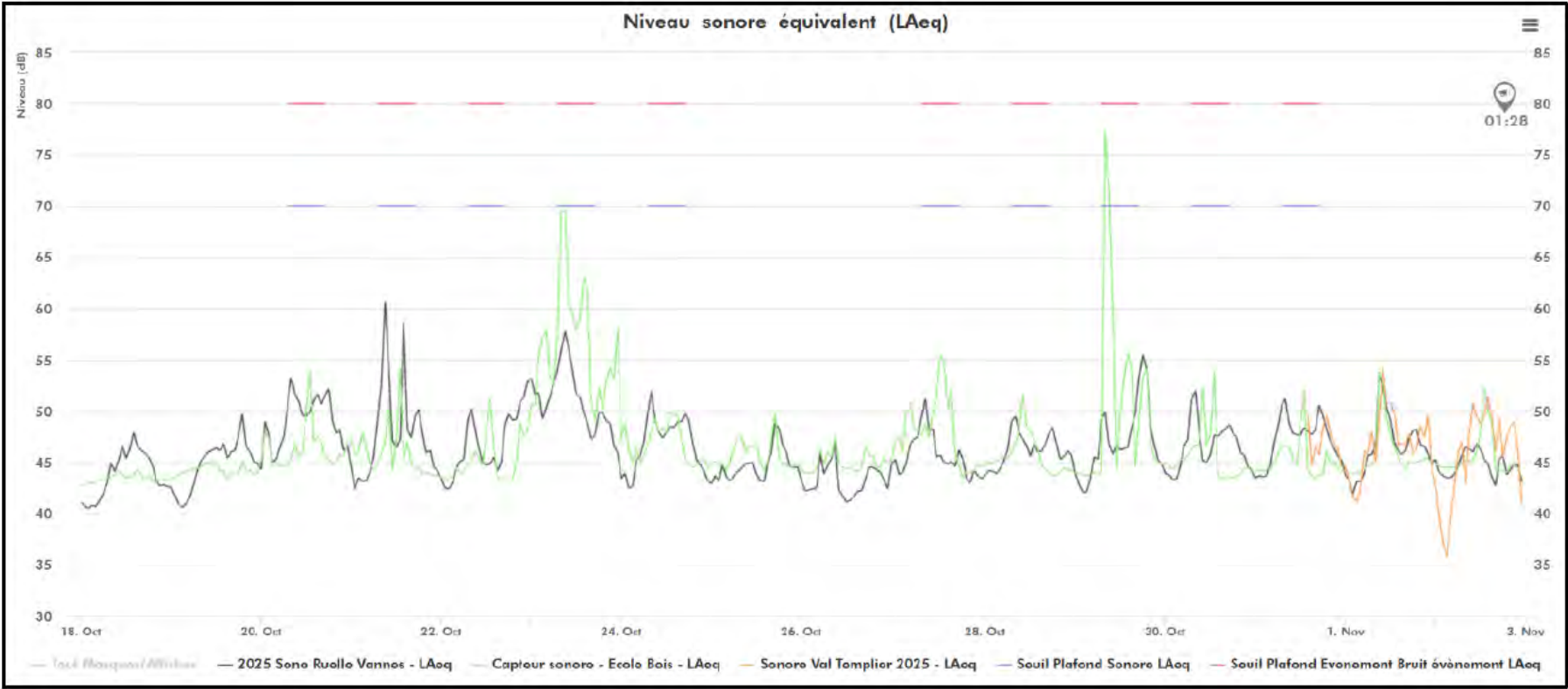


Zone	Maximum enregistré sur la période (Horaire 7h00 – 17h)	Moyenne de la période (Horaire 7h00 – 17h)
Ecole Bois de Coudray	81,0dB	45,6dB
Ruelle de Vannes	72,5dB	43,0dB
Val des Templiers	Néant	Néant

a. Période du 18/10/25 au 03/11/25 (Non Scolaire)

i. Zoom Général sur la période concernée

Les données présentées ci-dessous sont agrégées sur une période de 5h. Les maximums seront mis en avant dans le paragraphe suivant

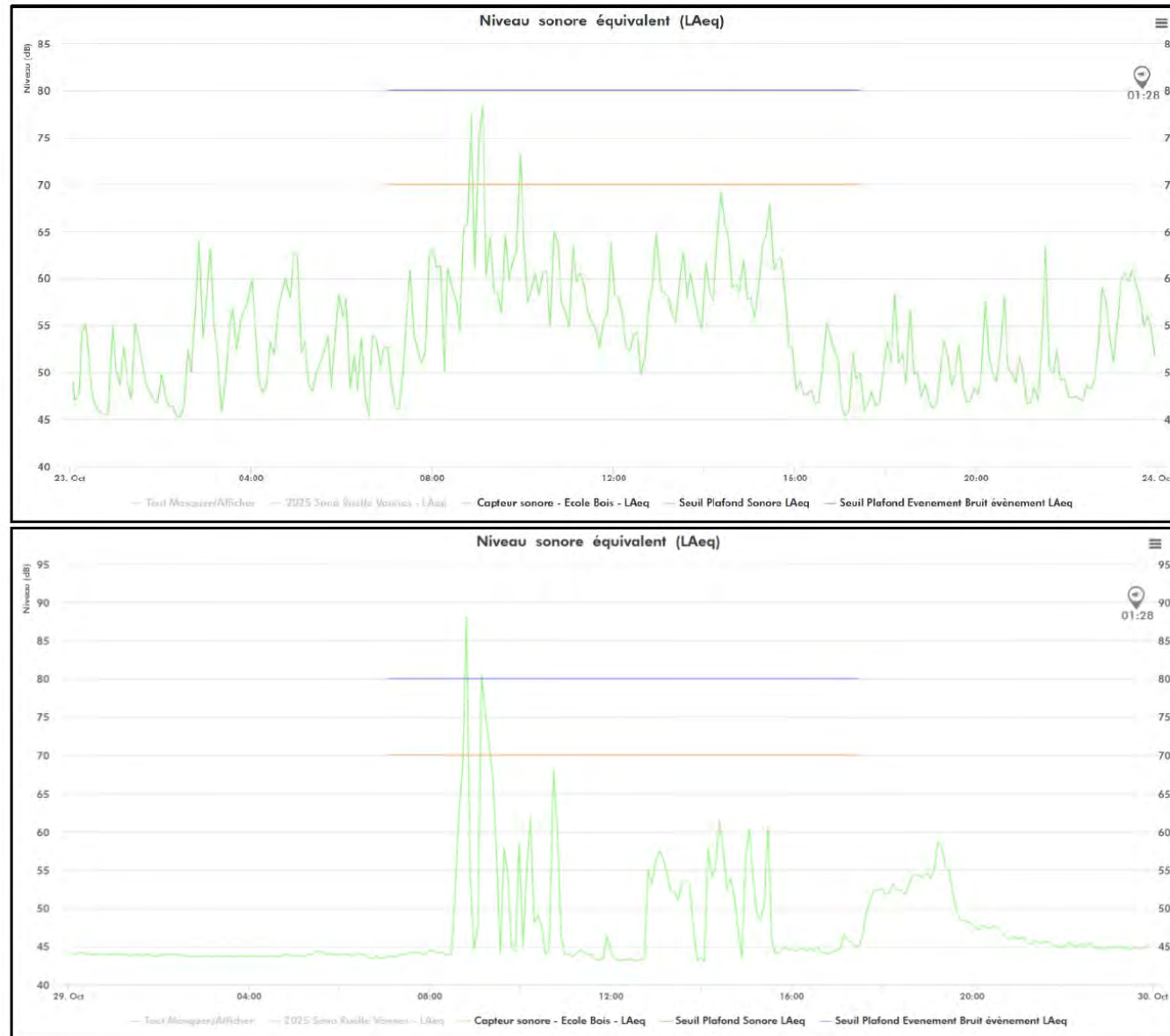


Zone	Maximum enregistré sur la période (Horaire 7h30 – 17h)	Moyenne de la période (Horaire 7h30 – 17h)
Ecole Bois de Coudray	88,1dB	47,4dB
Ruelle de Vannes	67,1dB	47,5dB
Val des Templiers	55,3dB	48,4dB

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX BRUIT

Trimestre 4 - 2025

Le capteur Ecole Bois Coudray deux dépassement du seuil de 70dB sur 15minutes pendant la période.
Le 23/10/25 entre 08h00 et 09h00 et le 29/10/25 entre 08h00 et 09h00.



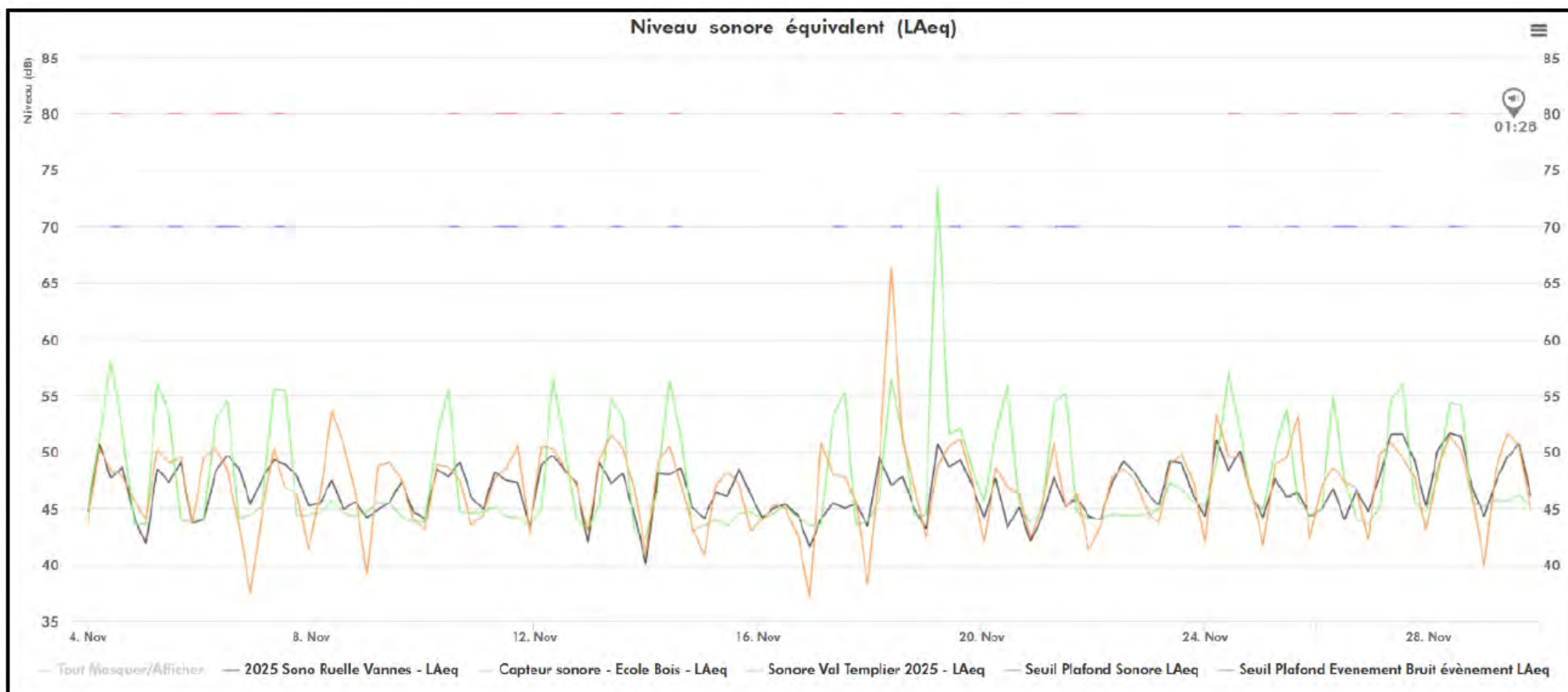
Les 2 autres capteurs n'ont jamais dépassé le seuil de 70dB sur la période concernée et ne seront donc pas affichés.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX BRUIT

Trimestre 4 - 2025

b. Période du 04/11/25 au 31/12/25 (Scolaire)

i. Zoom Général sur la période concernée

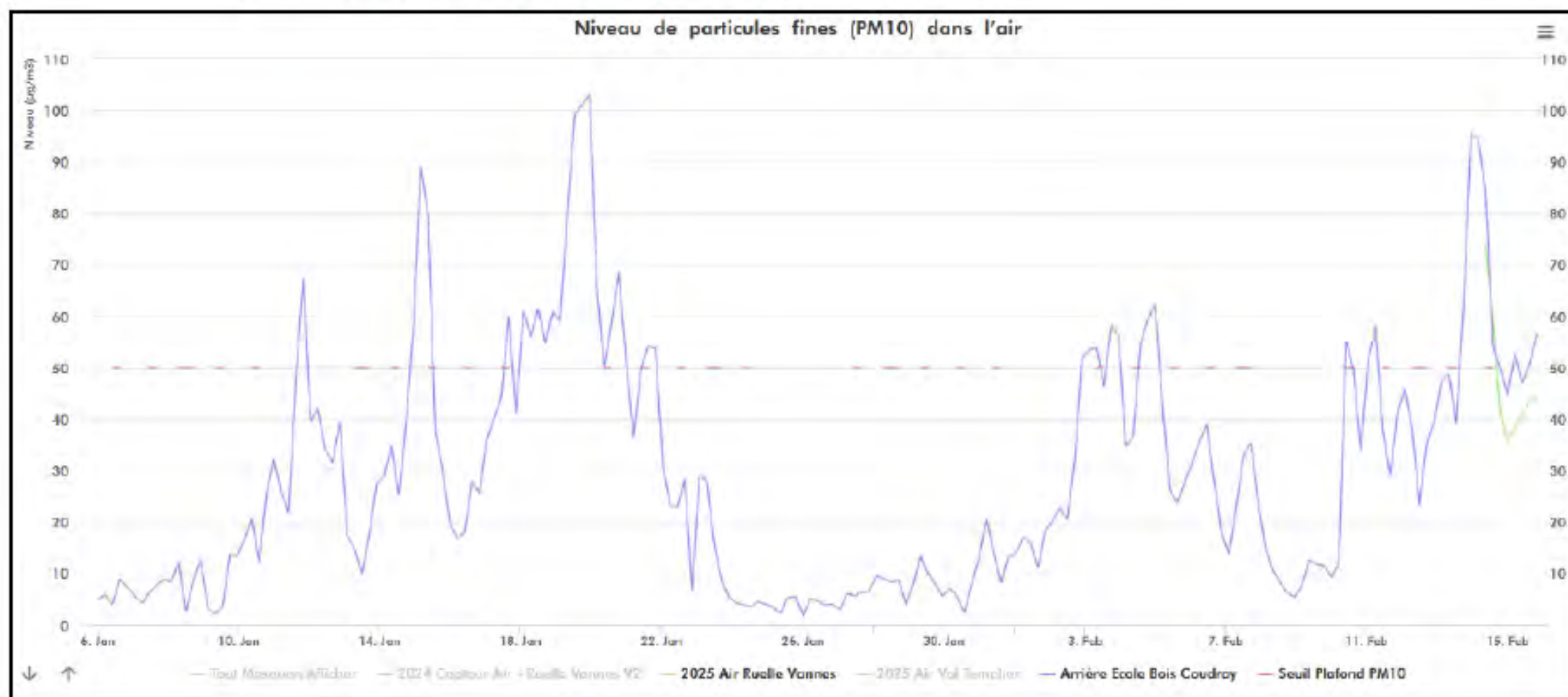


7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX POUSSIÈRES

Trimestre 1 - 2025

b. Suivi Qualité de L'Air du 06/01/25 au 15/02/25 (Scolaire)

i. Suivi Général sur la période



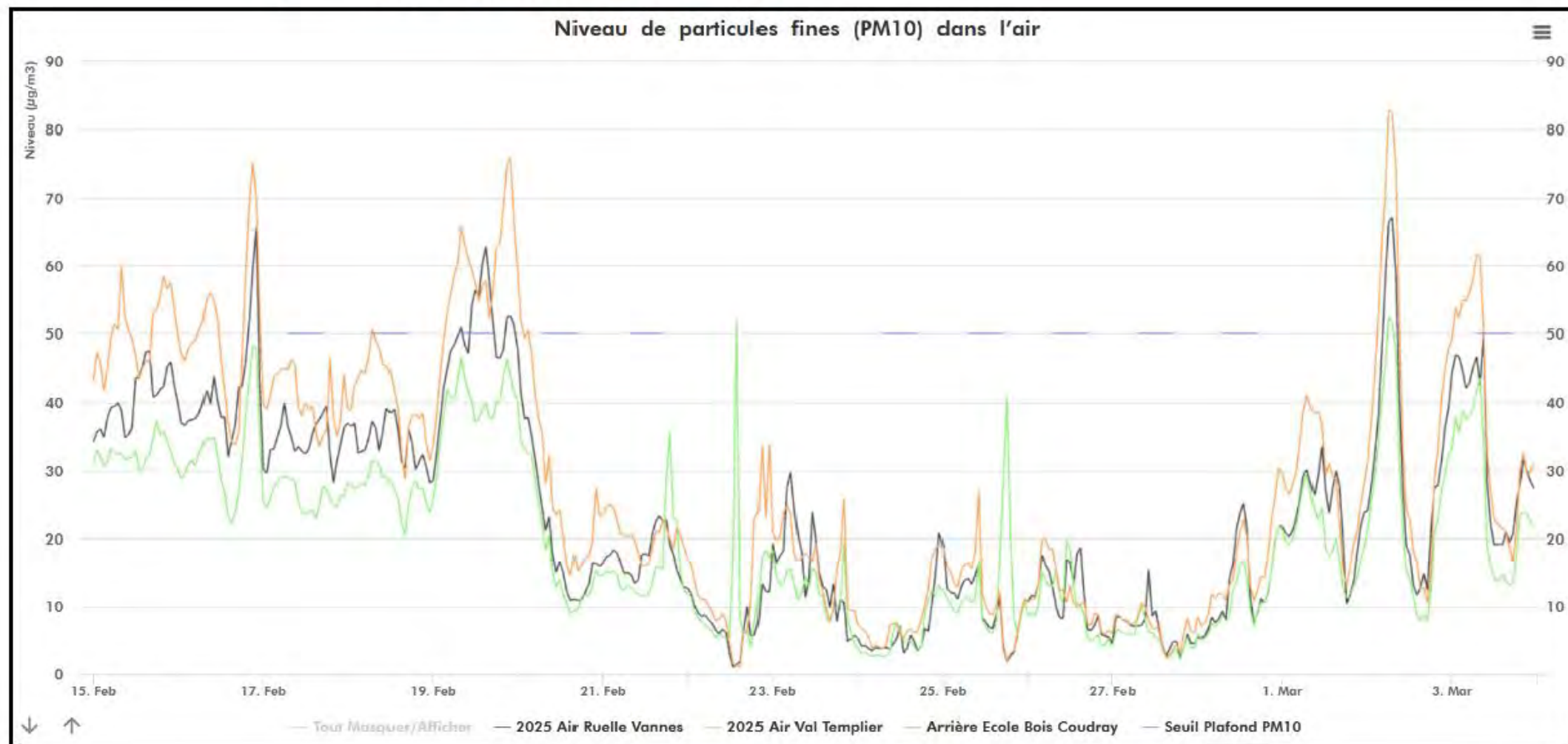
7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

POUSSIÈRES

Trimestre 1 - 2025

c. *Suivi Qualité de L'Air du 15/02 au 03/03/25 (Non Scolaire)*

i. *Suivi Général sur la période*

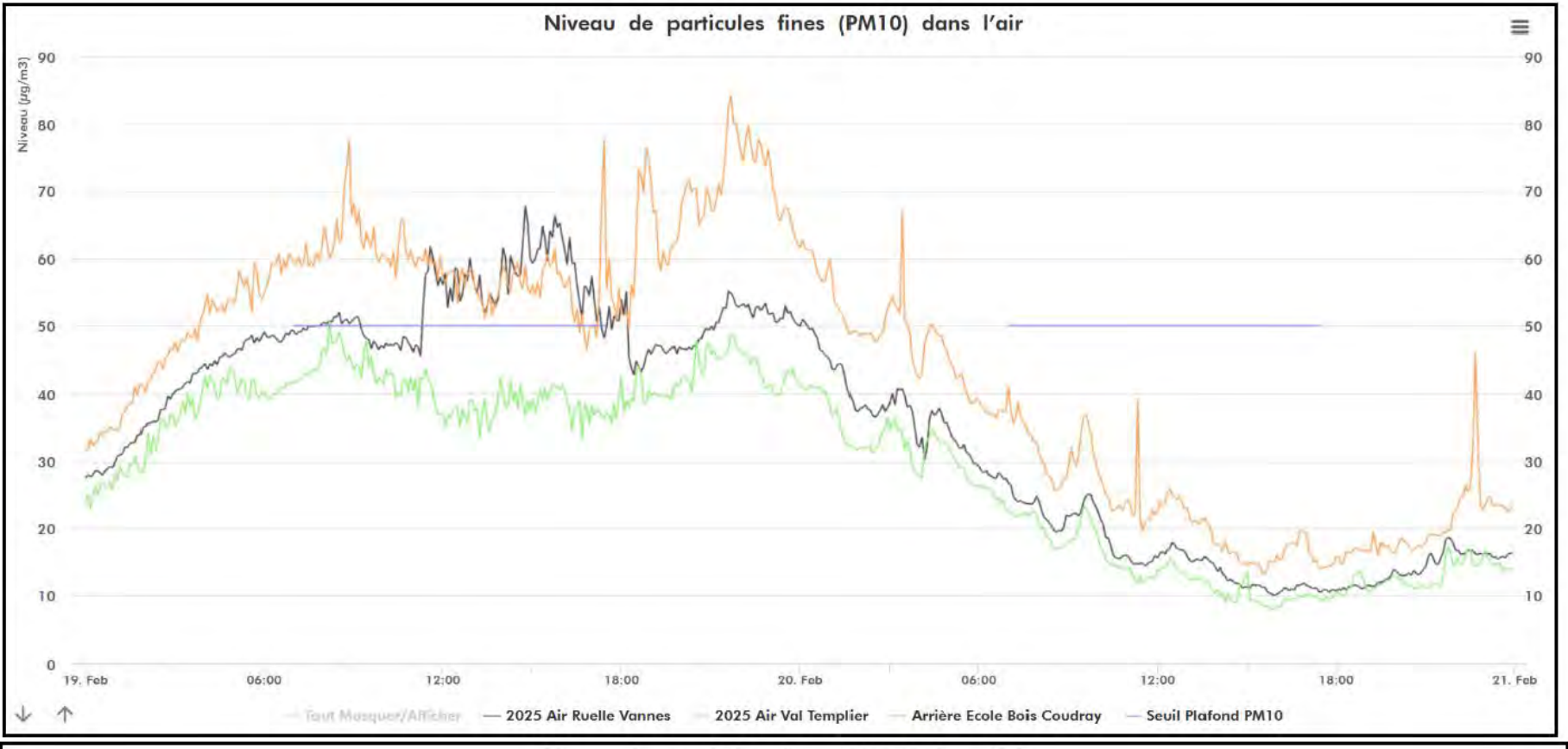


7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

POUSSIÈRES

Trimestre 1 - 2025

La journée ayant enregistré les plus importantes concentrations de PM2,5 et PM10 sur la période a été la journée du 19/02/25. La concentration en particule fine a été importante sur l'ensemble de la ville de Puiseux.



e. Conclusion de la période

- PM10

Comparaison des moyennes sur le trimestre 01 en fonction des périodes scolaires ou non :

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	14,02µg/m3	28,40 µg/m3	26,1µg/m3	19,80 µg/m3
Ruelle Vannes	Néant	Néant	18,3µg/m3	42,42 µg/m3
Val Templiers	Néant	Néant	23,0µg/m3	17,34 µg/m3

- PM2,5

Comparaison des moyennes sur le trimestre 01 en fonction des périodes scolaires ou non :

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	10,45 µg/m3	21,14 µg/m3	21,2µg/m3	15,32 µg/m3
Ruelle Vannes	Néant	Néant	28,72µg/m3	37,40 µg/m3
Val Templiers	Néant	Néant	17,6µg/m3	12,32 µg/m3

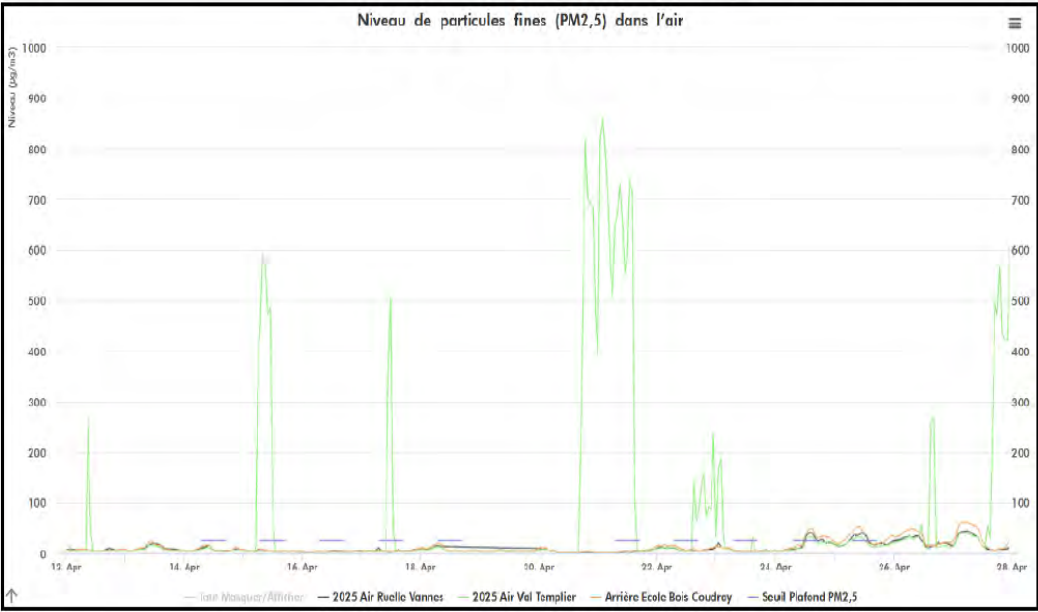
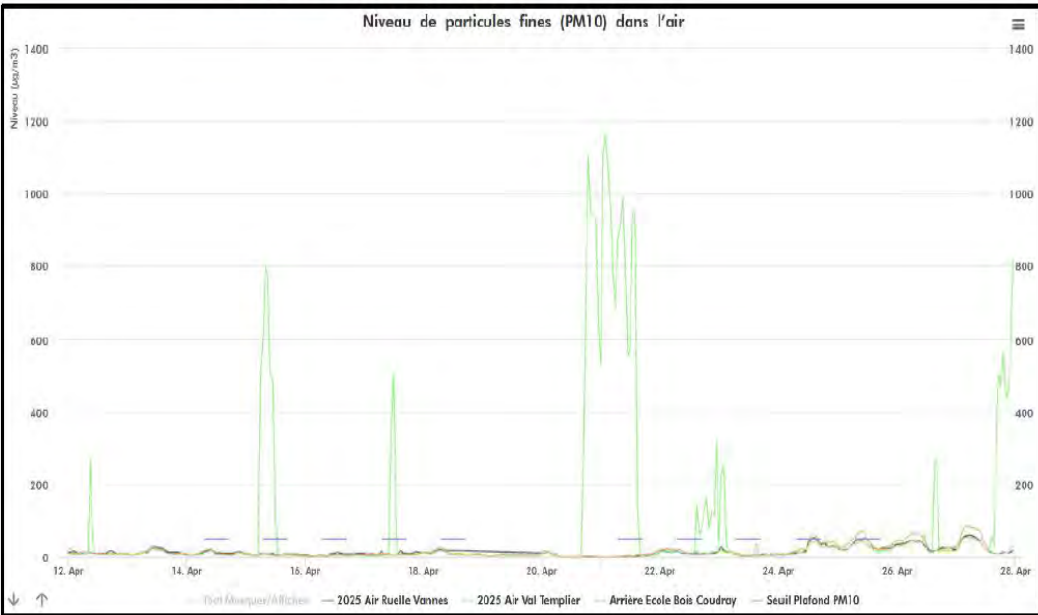
7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

POUSSIÈRES

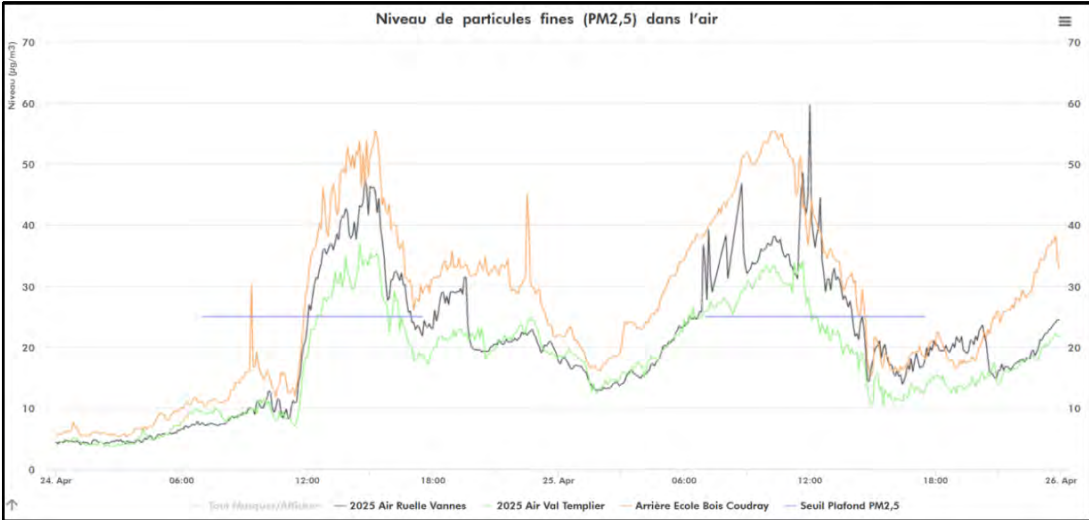
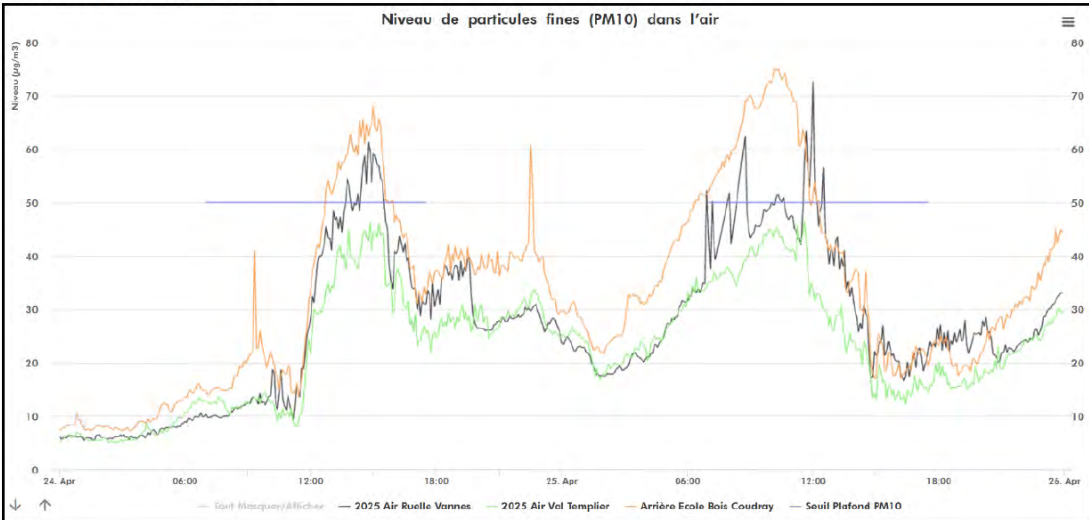
Trimestre 2 - 2025

a. Période du 12/04 au 28/04/25 (Non Scolaire)

i. Zoom général sur la période



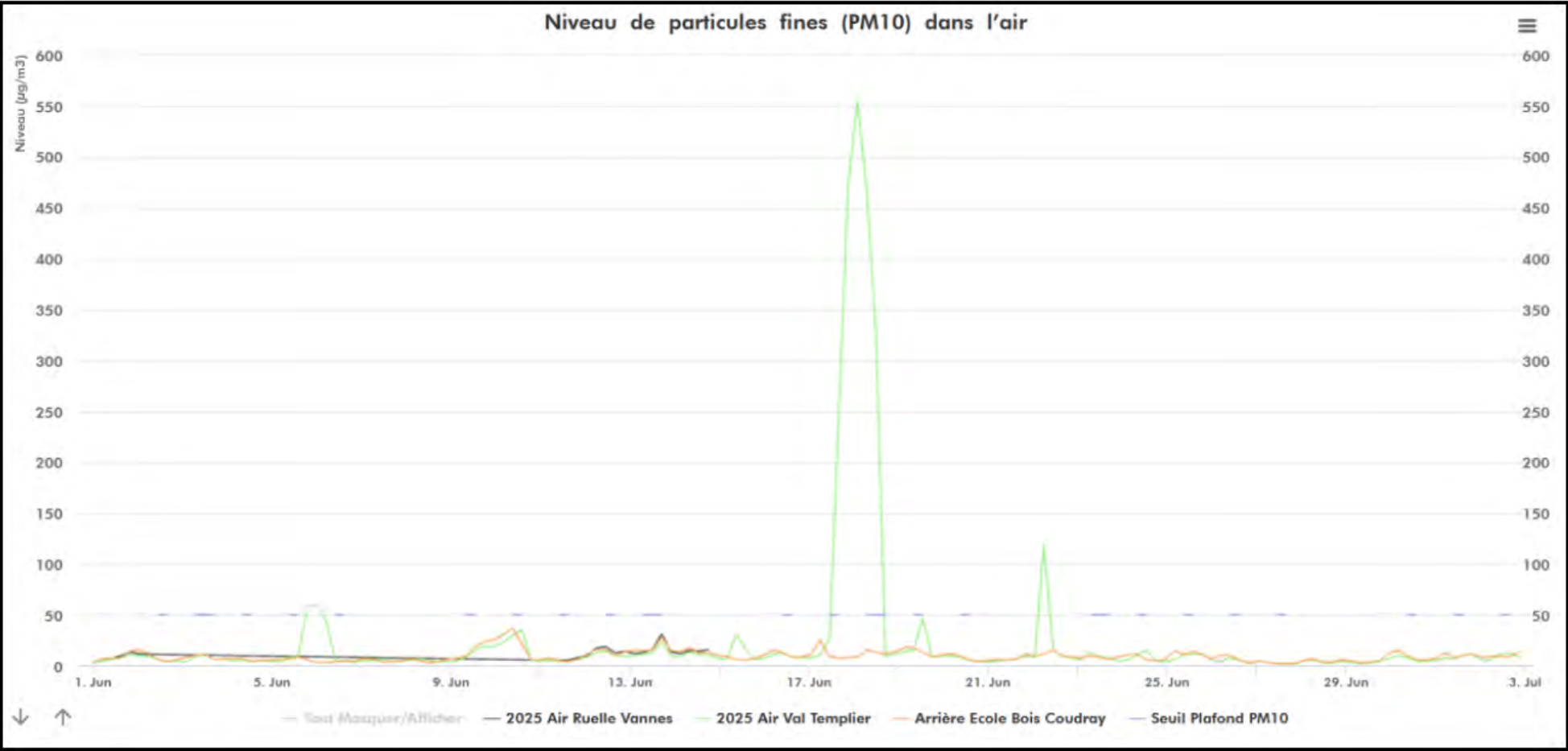
Journées du 24 et 25 avril 2025 :



7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

POUSSIÈRES

Trimestre 2 - 2025



c : Conclusion sur la période

- PM10

Comparaison des moyennes sur le trimestre 02 en fonction des périodes scolaires ou non :

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	16,54 µg/m3	10,58 µg/m3
Ruelle Vannes	14,65 µg/m3	10,62 µg/m3
Val Templiers	109,91 µg/m3	28,22 µg/m3

- PM2,5

Comparaison des moyennes sur le trimestre 02 en fonction des périodes scolaires ou non :

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	12,60 µg/m3	7,33 µg/m3
Ruelle Vannes	10,43 µg/m3	6,70 µg/m3
Val Templiers	95,75 µg/m3	24,53 µg/m3

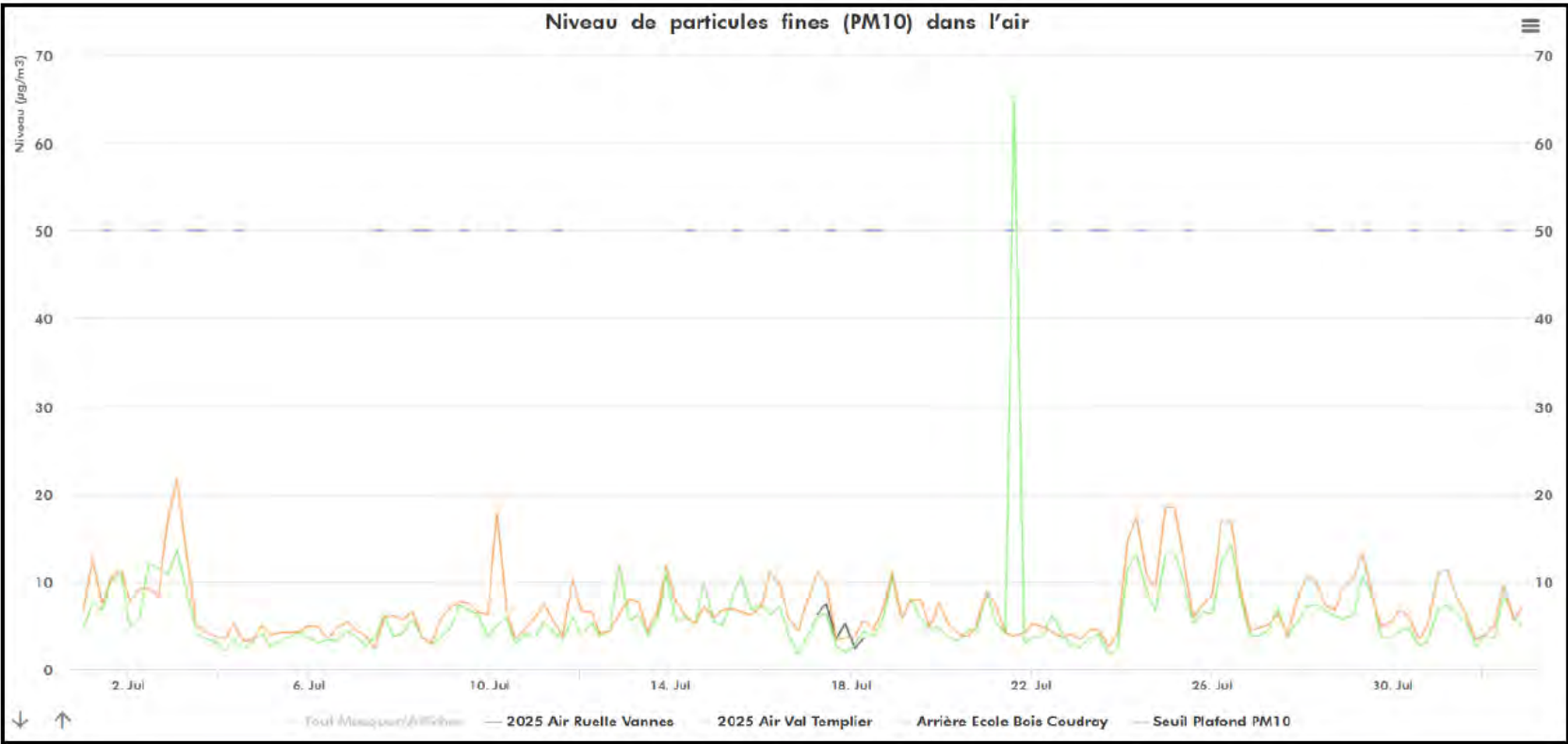
7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

POUSSIÈRES

Trimestre 3 - 2025

- a. Période du 01/07/25 au 02/09/25 (Non Scolaire)
 - i. Zoom Général sur la période concernée

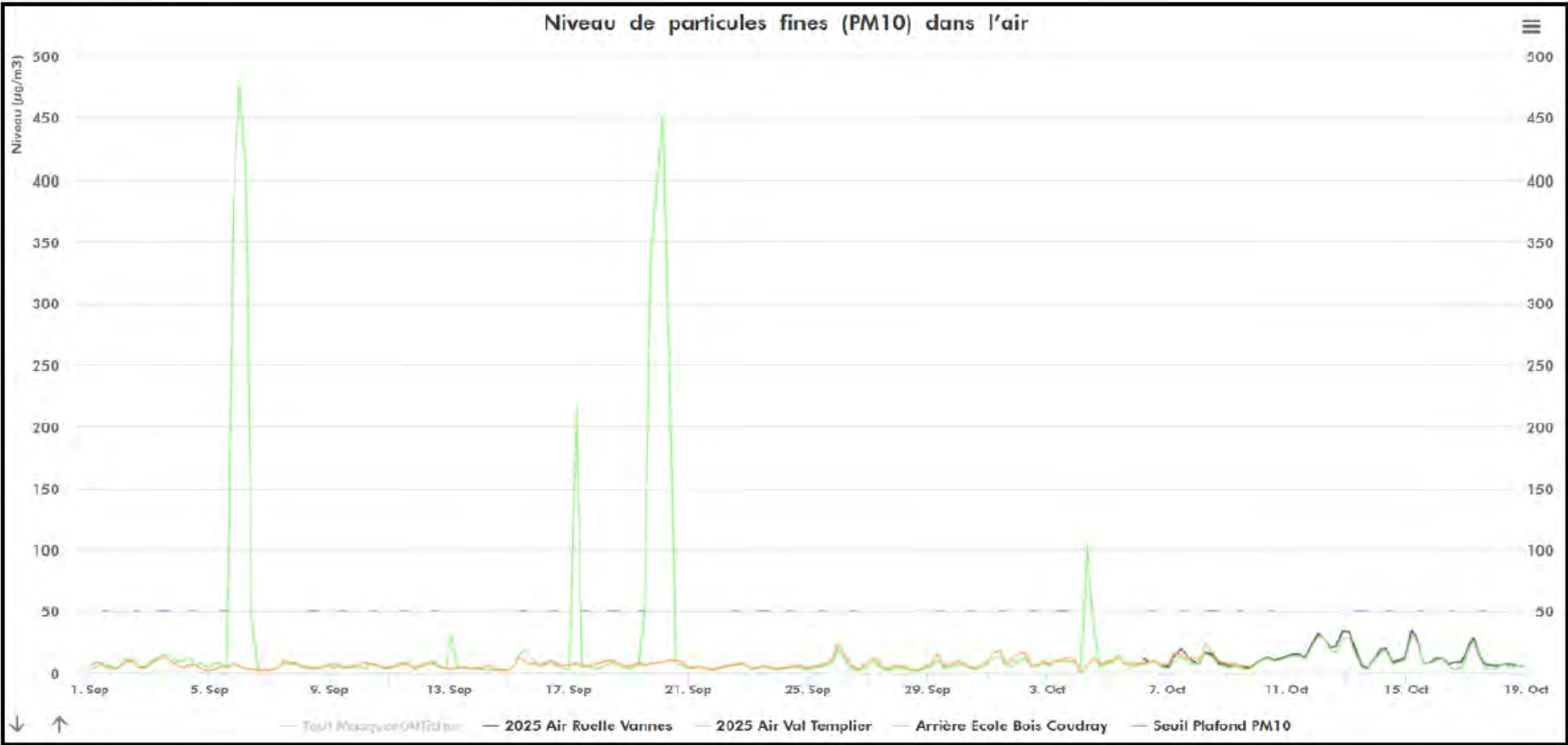
	Taux Moyen PM2,5	Taux Moyen PM10
Ecole Bois de Coudray	5,89µg/m3	8,46µg/m3
Val des Templiers	6,32µg/m3	9,65µg/m3
Ruelle de Vannes (17/07 au 18/08)	4,30µg/m3	6,17µg/m3



7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

POUSSIÈRES

Trimestre 3 - 2025



c. Conclusion sur la période

PM10

Comparaison des moyennes sur le trimestre 03 en fonction des périodes scolaires ou non :

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	8,46µg/m3	7,72µg/m3
Val des Templier	9,65µg/m3	18,14µg/m3
Ruelle de Vannes	6,17µg/m3	13,83µg/m3

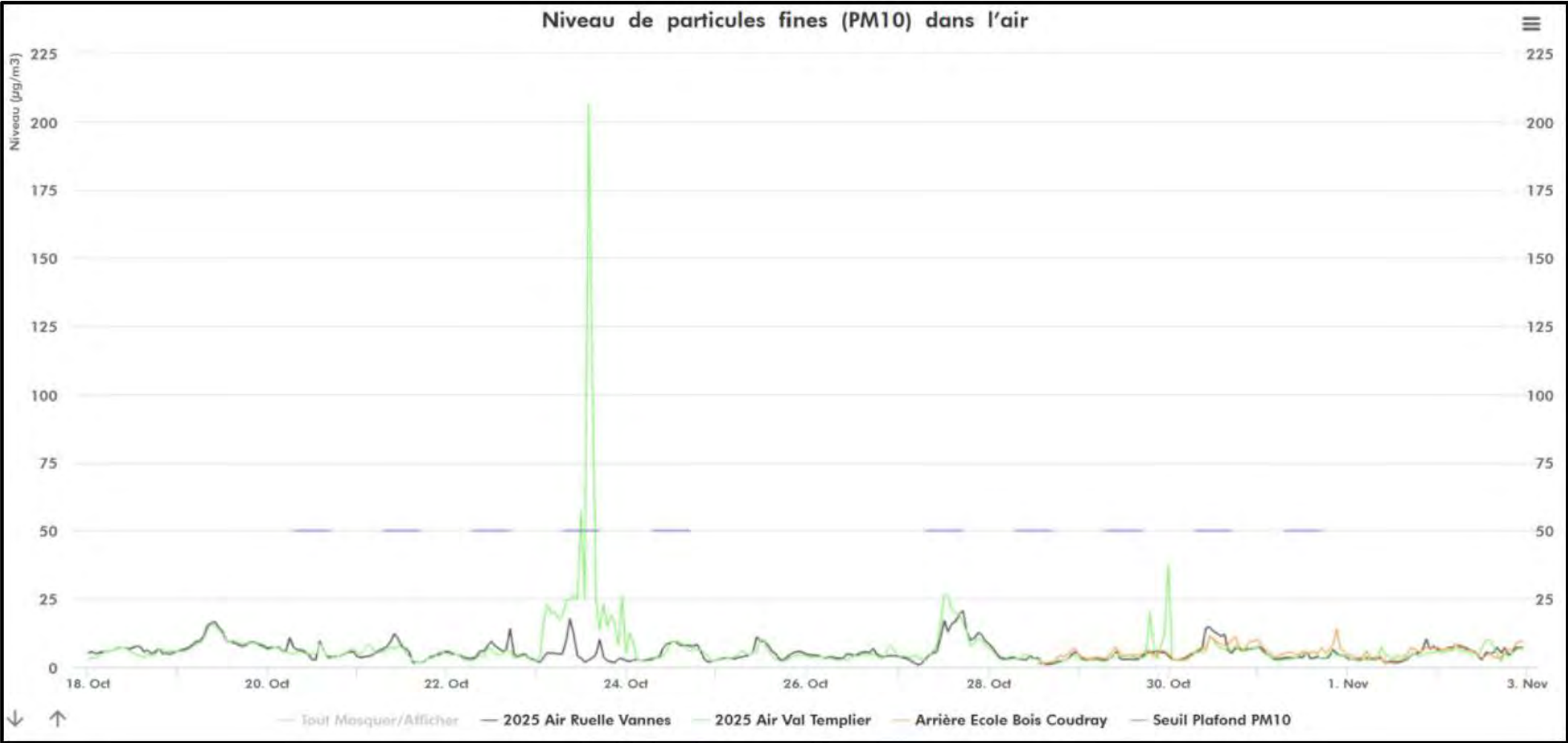
PM2,5

Comparaison des moyennes sur le trimestre 03 en fonction des périodes scolaires ou non :

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	5,89µg/m3	5,89µg/m3
Val des Templiers	6,32µg/m3	13,81µg/m3
Ruelle de Vannes	4,30µg/m3	9,84µg/m3

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX POUSSIÈRES

Trimestre 4 - 2025

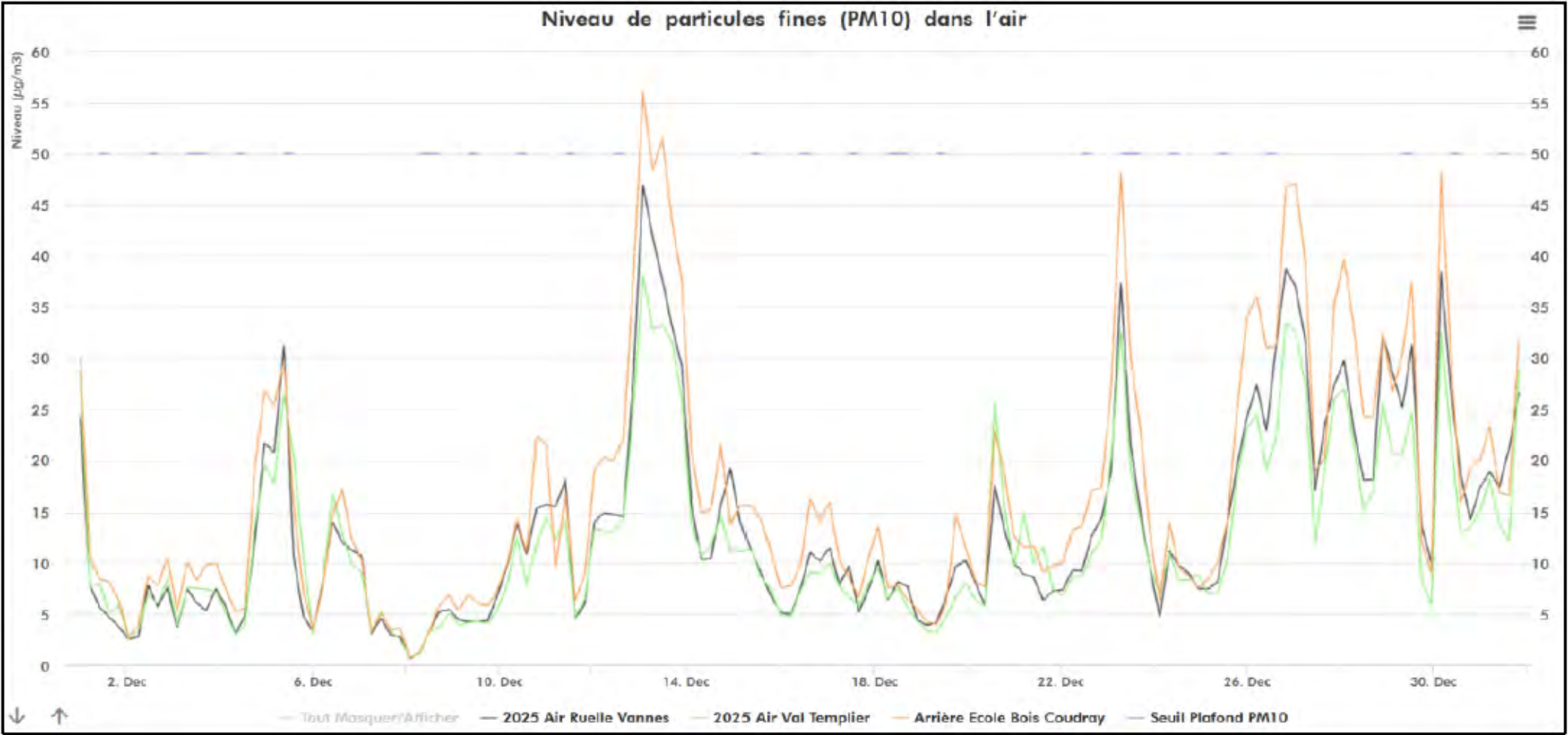


7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

POUSSIÈRES



Trimestre 4 - 2025



c. Conclusion sur la période

PM10

Comparaison des moyennes sur le trimestre 03 en fonction des périodes scolaires ou non :

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	5,67µg/m3	14,12µg/m3
Val Templiers	9,06µg/m3	16,16µg/m3
Ruelle de Vannes	6,49µg/m3	11,84µg/m3

PM2,5

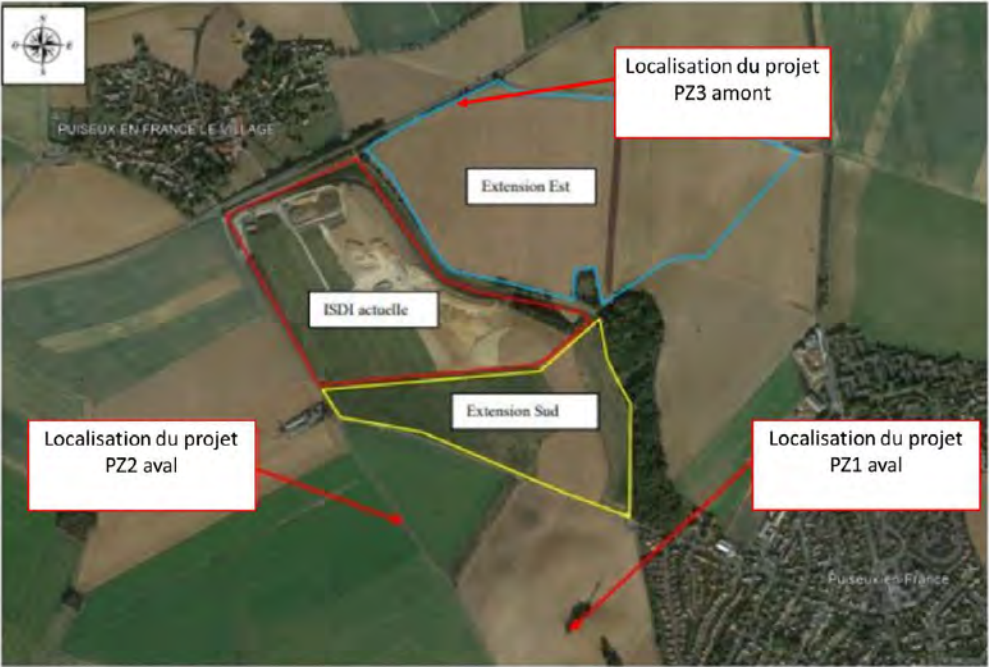
Comparaison des moyennes sur le trimestre 03 en fonction des périodes scolaires ou non :

Zone	Période Non Scolaire	Période Scolaire
Ecole Bois	3,85µg/m3	10,36µg/m3
Val Templiers	6,16µg/m3	7,95µg/m3
Ruelle Vannes	3,95µg/m3	8,42µg/m3

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

Eaux souterraines

Trois Piézomètres de suivi de la nappe souterraine (Lutétien) : Prélèvements le 25/11/25



Pz 1

Pz 2

Pz 3



4.1 IDENTIFICATION, RELEVÉS PIÉZOMÉTRIQUES ET PROTOCOLES DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrage	Aval	Aval	Amont
	PZ1	PZ2	PZ3
Relevé			
Identification APAVE	25/34819	25/34820	25/34821
Date de prélèvement	25/11/2025	25/11/2025	25/11/2025
Heure de prélèvement	9h30	10h00	10h30
Profondeur de l'ouvrage h2 (m)	50	70	100
Niveau d'eau h1 (m)	31,20	44,3	49,5
Référence protocole prélèvement	3.1.2.2	3.1.2.2	3.1.2.2

- PZ1 : Aspect : Limpide – Couleur : Blanchâtre – Odeur : Inodore
- PZ2 : Aspect : Trouble – Couleur : Blanchâtre – Odeur : Inodore
- PZ3 : Aspect : Limpide – Couleur : Incolore – Odeur : Inodore

4.2 RÉSULTATS OBTENUS ET OBSERVATIONS LORS DE L'INTERVENTION

4.2.1 Déterminations effectuées sur site par nos soins après stabilisation

Cofrac	Paramètre	Unité	Résultat - Déclaration de conformité						
			Limite (1)	PZ1	C/NC (2) (3)	PZ2	C/NC (2) (3)	PZ3	C/NC (2) (3)
#	Température	°C	-	11,4	-	10,3	-	11,6	-
#	Conductivité	µs/cm	-	810	-	877	-	811	-
#	pH	UpH	-	7,6	-	7.7	-	7,6	-

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

Eaux souterraines

Résultats de Suivi 2025



			Aval		Aval		Aval	
Paramètres	Unités	Limite	PZ1	C/NC (2) (3)	PZ2	C/NC (2) (3)	PZ3	C/NC (2) (3)
Carbone Organique Total (COT)	mg C/l	10	0,97	C	0,92	C	0,92	C
Chlorures (Cl)	mg/l	200	33,4	C	53	C	54,2	C
Fluorures	mg/l	SO	0,44	-	0,43	-	0,32	-
Sulfates (SO4)2-	mg/l	250	87	C	102	C	126	C
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	1	<0.1	C	<0.11	C	<0,1	C
PCB								
SOMME PCB (7)	µg/l	SO	<0.005	-	<0.005	-	<0.005	-
PCB 28	µg/l	SO	<0.0003	-	<0.0003	-	<0.0003	-
PCB 52	µg/l	SO	<0.0003	-	<0.0003	-	<0.0003	-
PCB 101	µg/l	SO	<0.0003	-	<0.0003	-	<0.0003	-
PCB 118	µg/l	SO	<0.005	-	<0.005	-	<0.005	-
PCB 138	µg/l	SO	<0.0003	-	<0.0003	-	<0.0003	-
PCB 153	µg/l	SO	<0.0003	-	<0.0003	-	<0.0003	-
PCB 180	µg/l	SO	<0.0003	-	<0.0003	-	<0.0003	-
BTEX								
m+p-Xylène	µg/l	SO	<0.03	-	<0.03	-	<0.03	-
Benzène	µg/l	SO	<0.20	-	<0.20	-	<0.20	-
Toluène	µg/l	SO	<0.10	-	<0.10	-	<0.10	-
Ethylbenzène	µg/l	SO	<0.20	-	<0.20	-	<0.20	-
o-Xylène	µg/l	SO	<0.03	-	<0.03	-	<0.03	-

Référentiel réglementaire

- Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique

Référentiel normatif

- NF X 31-615 (Purge statique uniquement) « Qualité des sols – Méthodes de détection, de caractérisation et de surveillance des pollutions en nappe dans le cadre des sites pollués ou potentiellement pollués – Prélèvements et échantillonnage des eaux souterraines dans des forages de surveillance pour la détermination de la qualité des eaux<souterraines »

			Aval		Aval		Aval	
Paramètres	Unités	Limite	PZ1	C/NC (2) (3)	PZ2	C/NC (2) (3)	PZ3	C/NC (2) (3)
HAP								
Acénaphthylène	µg/l	SO	<0.01	-	<0.01	-	<0.01	-
Acénaphthène	µg/l	SO	<0.01	-	<0.01	-	<0.01	-
Anthracène	µg/l	SO	<0.01	-	<0.01	-	<0.01	-
Benzo(a)pyrène	µg/l	SO	<0.001	-	<0.001	-	<0.001	-
Benzo(a)anthracène	µg/l	SO	<0.001	-	<0.001	-	<0.001	-
Benzo(b)fluoranthène	µg/l	SO	<0.005	-	<0.005	-	<0.005	-
Benzo(ghi)Pérylène	µg/l	SO	<0.0006	-	<0.0006	-	<0.0006	-
Benzo(k)fluoranthène	µg/l	SO	<0.005	-	<0.005	-	<0.005	-
Chrysène	µg/l	SO	<0.0018	-	<0.0018	-	<0.0018	-
Dibenz(a,c,h)anthracène	µg/l	SO	<0.005	-	<0.005	-	<0.005	-
Fluoranthène	µg/l	SO	<0.005	-	<0.005	-	<0.005	-
Fluorène	µg/l	SO	<0.01	-	<0.01	-	<0.01	-
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	µg/l	SO	<0.0006	-	<0.0006	-	<0.0006	-
Naphtalène	µg/l	SO	<0.05	-	<0.05	-	<0.05	-
Phénanthrène	µg/l	SO	0,002	-	0,002	-	0,003	-
Pyrène	µg/l	SO	<0.002	-	<0.002	-	<0.002	-
Somme des HAP	µg/l	SO	0,002	-	0,002	-	0,003	-
Métaux dissous								
Antimoine (Sb) dissous	µg/l	SO	<0.05	C	<0.05	C	<0.05	C
Baryum (Ba) dissous	µg/l	1000	100	C	100	C	120	C
Sélénium (Se) dissous	µg/l	10	0,6	C	0,5	C	1,2	C
Cuivre (Cu) dissous	µg/l	SO	6,3	-	6,5	-	8,1	-
Arsenic (As) dissous	µg/l	100	0,48	C	0,54	C	0,4	C
Cadmium (Cd) dissous	µg/l	5	0,03	C	0,03	C	0,07	C
Chrome (Cr) dissous	µg/l	50	1,3	C	1,3	C	4,1	C
Plomb (Pb) dissous	µg/l	50	<0.1	C	<0.1	C	<0.1	C
Mercuré (Hg) dissous	µg/l	1	<0.01	C	<0.01	C	<0.01	C
Nickel (Ni) dissous	µg/l	SO	0.6	-	0.6	-	2,2	-
Zinc (Zn) dissous	µg/l	5000	5,2	C	6,6	C	6,8	C

Traces observées à l'amont et à l'aval du site
mais < aux seuils de comparaison réglementaires

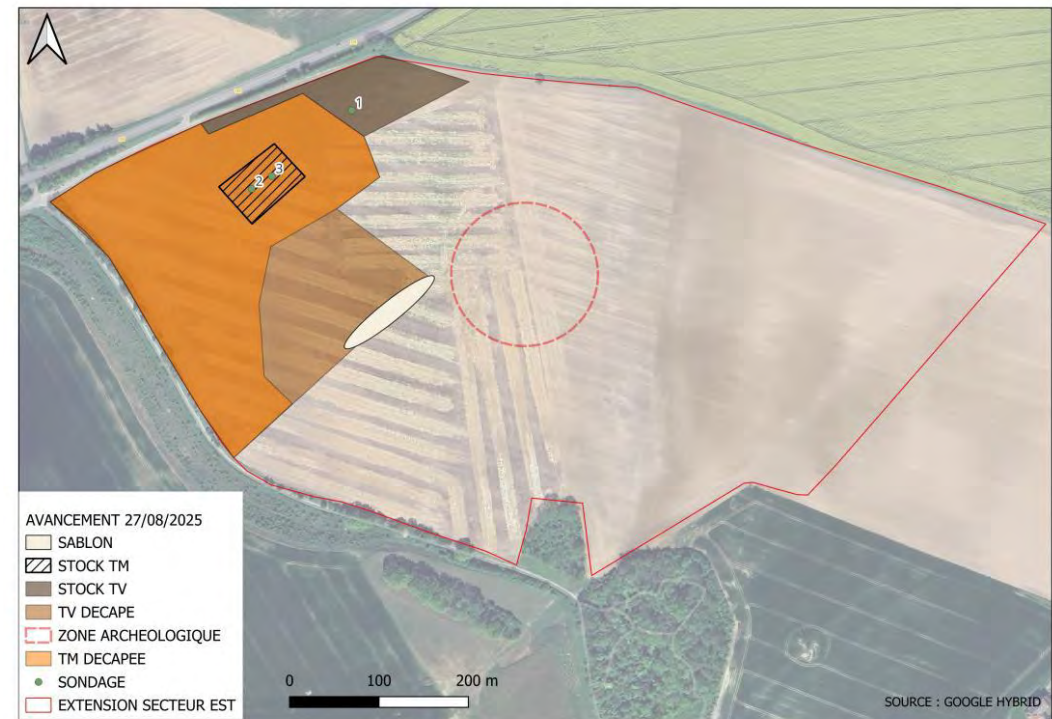
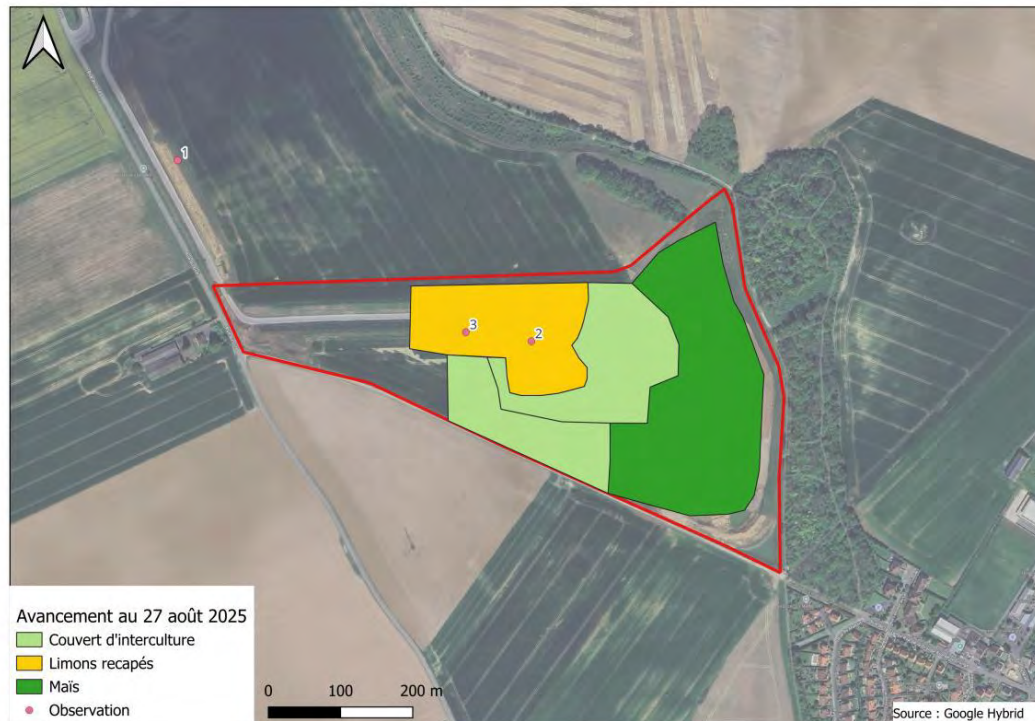
8. SUIVI AGRONOMIQUE

Convention TERSEN – CARDIF (2022-2032)

- 6 Visites techniques pédologiques-agronomes de la Chambre d'agriculture :

*Remise en état agricole d'environ 10 Ha avec le suivi de la CARDIF (P2)

*opérations de terrassement / mise en stock des terres végétales / Limons (P3)

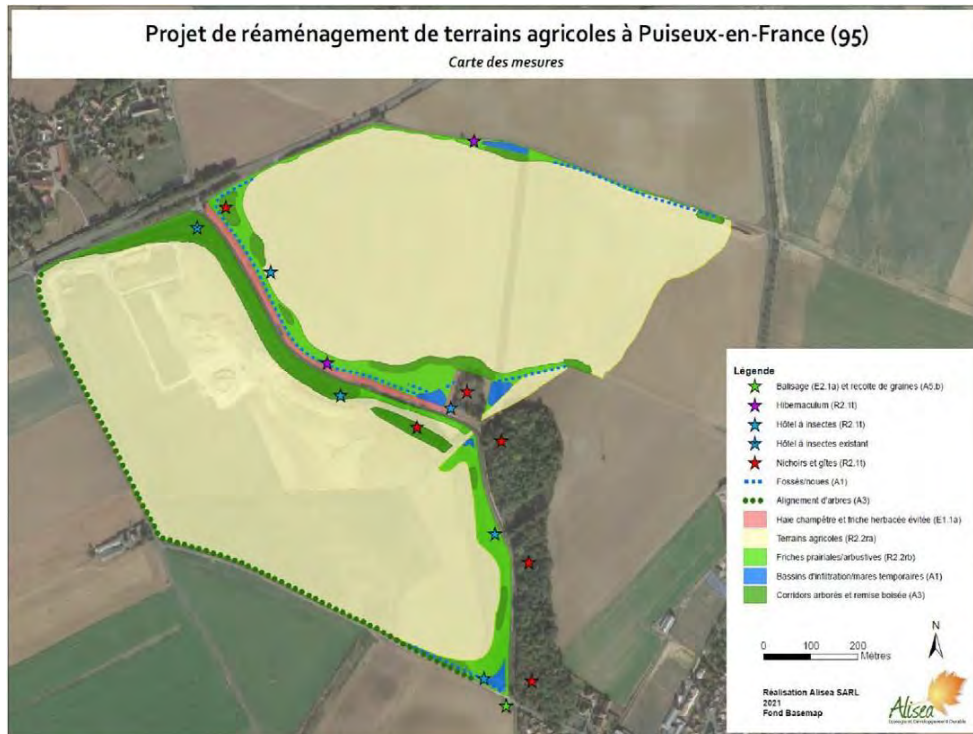


2026 :

- Poursuite et fin des remises en état de surfaces agricoles P2/P1

- Suivi des opérations/gestion des stocks sur P3 en 2026

Mise en place d'un Plan de Suivi et Gestion écologique



Mise en œuvre en cours d'exploitation (8 ans) à partir de 2022 et en post-exploitation (5 ans)

Proposition de panneaux pédagogiques sur la Biodiversité établi à l'issue des suivis

-Inventaire écologique annuel depuis 2022

Tableau 4 : Périodes favorables et optimales pour l'inventaire des différents taxons

Inventaire	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore terrestre							X					
Oiseaux nicheurs diurnes				X		X						
Oiseaux nicheurs nocturnes				X		X						
Chiroptères (chasse)								X				
Autres mammifères								X				
Amphibiens				X		X						
Reptiles						X		X				
Insectes						X		X				

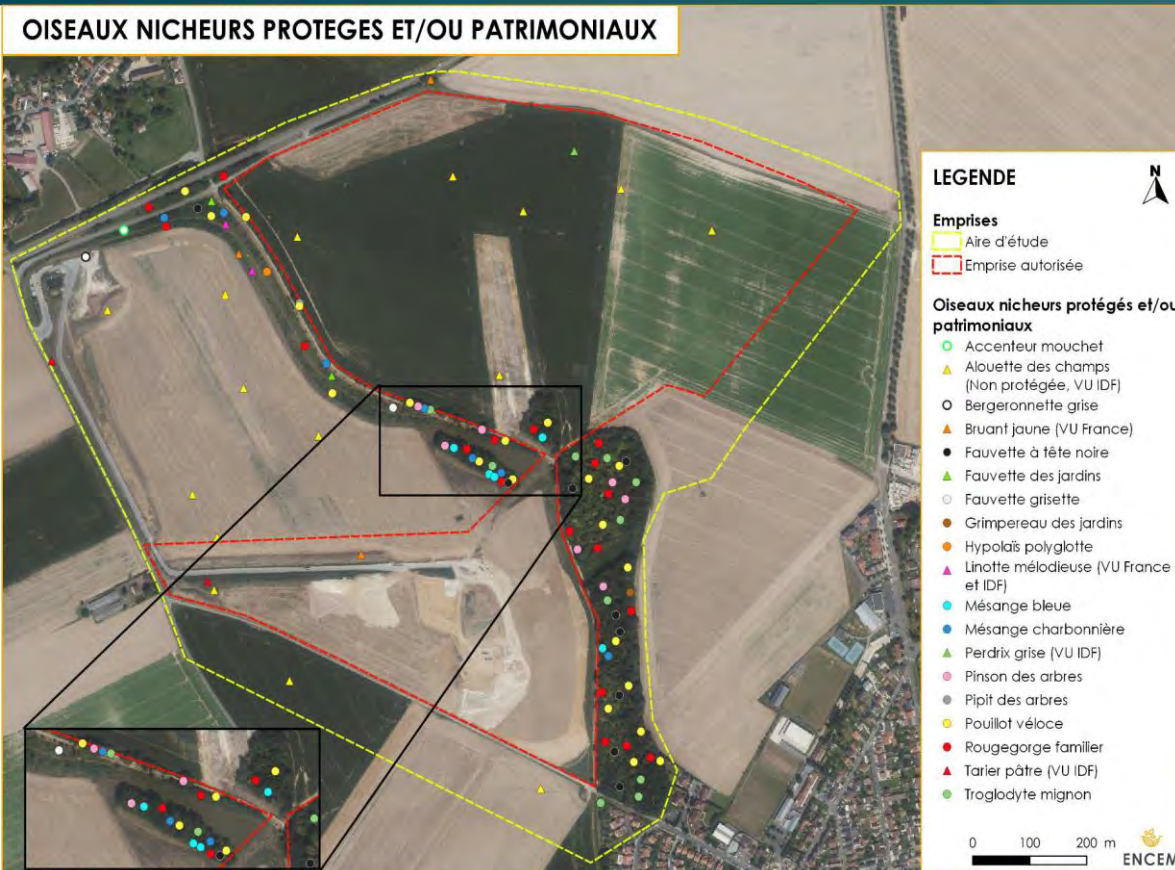
Période favorable
 Période optimale
X Période de prospection réalisée (précision par quinzaine de jours)

-Document de gestion et mesures :

-Adaptation du calendrier des travaux à proximité d'habitats sensibles

-Plan de suivi et gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes,

-Installations d'abris ou gîtes artificiels spécifiques (Nichoirs avifaune/chiroptères, Hibernaculum, mares temporaires au sein des bassins d'infiltrations prévus),



TERSEN - Commune de Puisseux-en-France (95)

Carte réalisée sur le logiciel QGIS - Source de la vue aérienne : Géoportail

Parmis ces espèces observées :

Il ressort des observations que les espèces dont la tendance diminue sont plutôt des espèces des milieux semi-ouverts et anthropiques et à contrario, **les populations ayant tendance à s'accroître regroupent des espèces des milieux arborés.**

Cela peut notamment s'expliquer par le développement de la coulée verte qui accueillait dans un premier temps des espèces majoritairement de milieux ouverts à semi-ouverts et qui commence aujourd'hui à accueillir des espèces des milieux arborés généralistes.

La réalisation de nouvelles plantations dans le cadre du développement de « Puisseux 3 » au Nord devrait augmenter la capacité d'accueil des espèces des milieux semi-ouverts au sein de l'aire d'étude ; au moins dans un premier temps avant de voir arriver les espèces des milieux arborés généralistes.



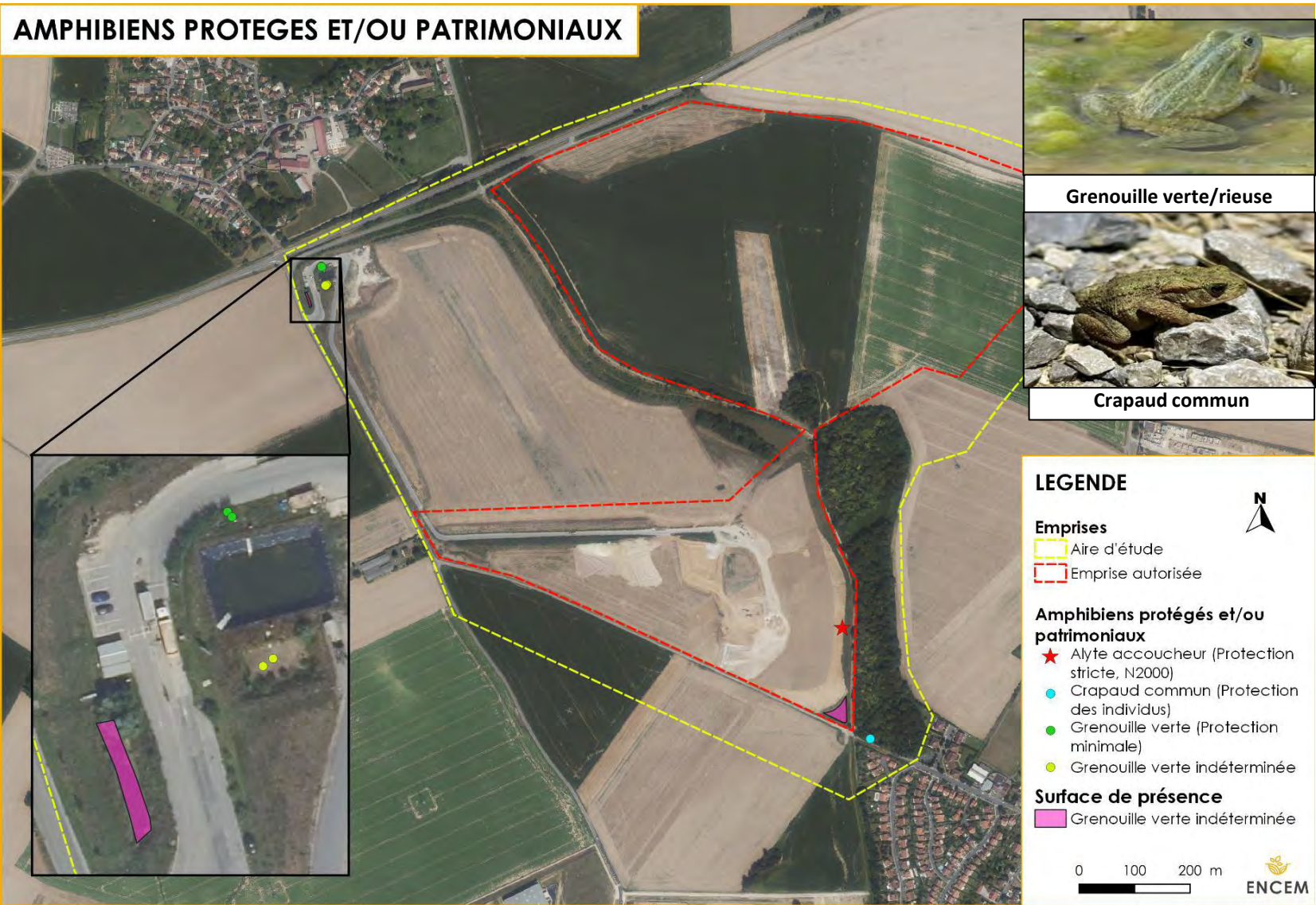
Figure 5 : Vues sur la coulée verte (milieux semi-ouverts)



Figure 7 : Vues sur les milieux arborés



Figure 6 : Vues sur les milieux ouverts agricoles



Les effectifs sont plutôt stables sur les 3 dernières années de suivi. Les effectifs de Crapaud commun particulièrement élevés en 2024 sont liés à la présence de plusieurs juvéniles ainsi qu'à une année particulièrement pluvieuse contrairement à 2025 dont le printemps a été très sec, limitant la formation de dépressions pouvant accueillir la reproduction des amphibiens.



Figure 11 : Vue sur le bassin de collecte Sud



Figure 12 : Vue sur le talus favorable à l'Alyte accoucheur

REPTILES :

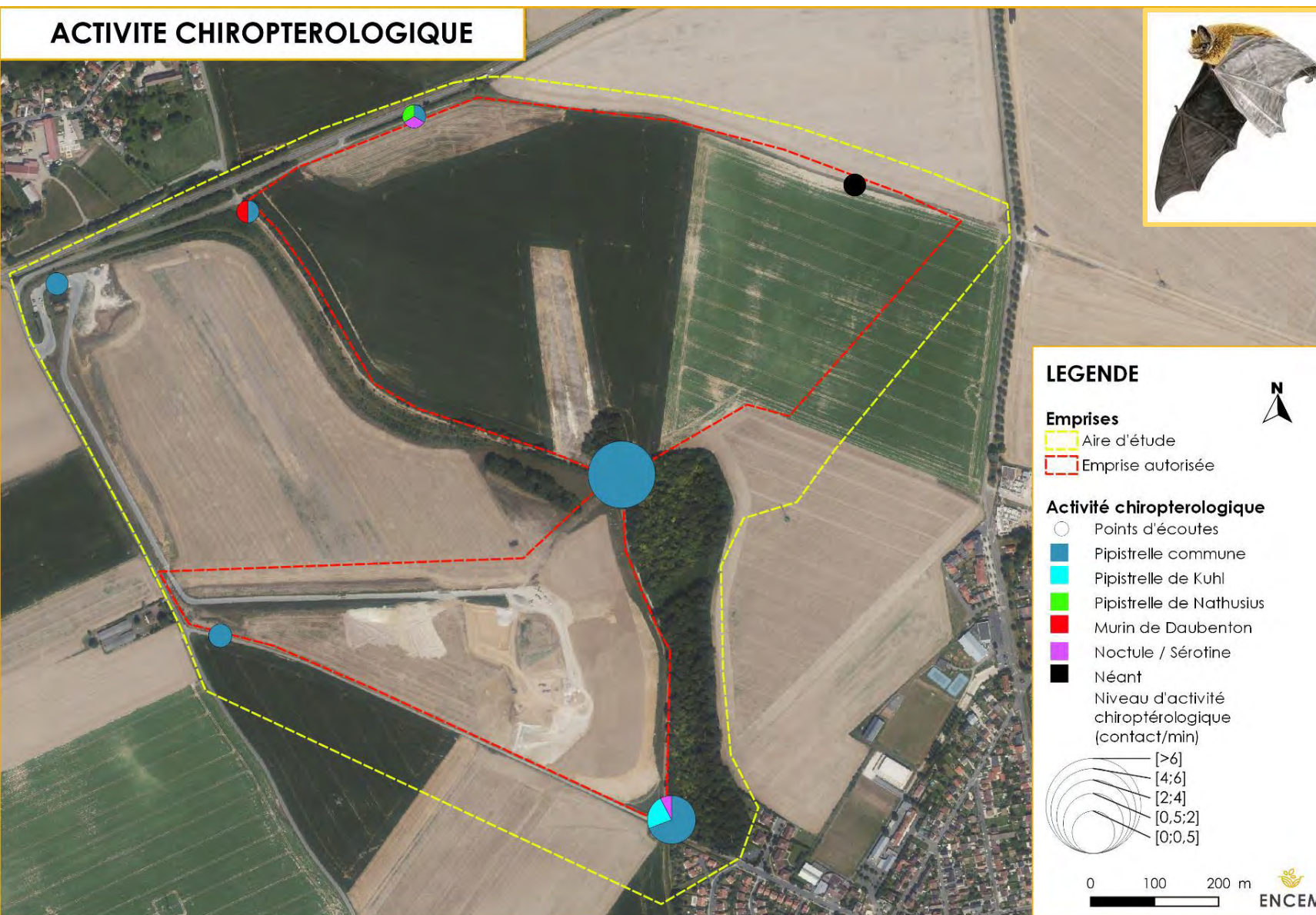


2019	2022	2023	2024	2025
1 individu	1 individu	2 individus	Printemps-été pluvieux	3 individus

La population de Lézard des murailles est assez stable compte tenu de l'aspect fortuit des observations des reptiles.

Les habitats en présence sont particulièrement favorables à ce taxon : hibernaculums, lisières exposées Sud...

ACTIVITE CHIROPTEROLOGIQUE



Le peuplement de chiroptères fréquentant l'aire d'étude semble se stabiliser.

Un pallier a été franchi entre 2023 et 2024 qui peut être dû à l'installation de gîtes artificiels (x2), mais également des évènements stochastiques (météorologie notamment).

Une nouvelle espèce est apparue en 2025 : le Murin de Daubenton. Cette espèce est liée davantage aux milieux souterrains en hiver, mais peut également utiliser les cavités arboricoles qui sont privilégiées pour la période de mise bas.

Les habitats recherchés pour la chasse sont les plans d'eau, les lisières forestières ou encore les prairies humides.

Un contact avec cette espèce a été enregistré au Nord de la coulée verte, dans un milieu favorable composé d'arbres et d'un fossé en eau une grande partie de l'année dans sa partie Nord.

INSECTES PROTEGES ET/OU PATRIMONIAUX

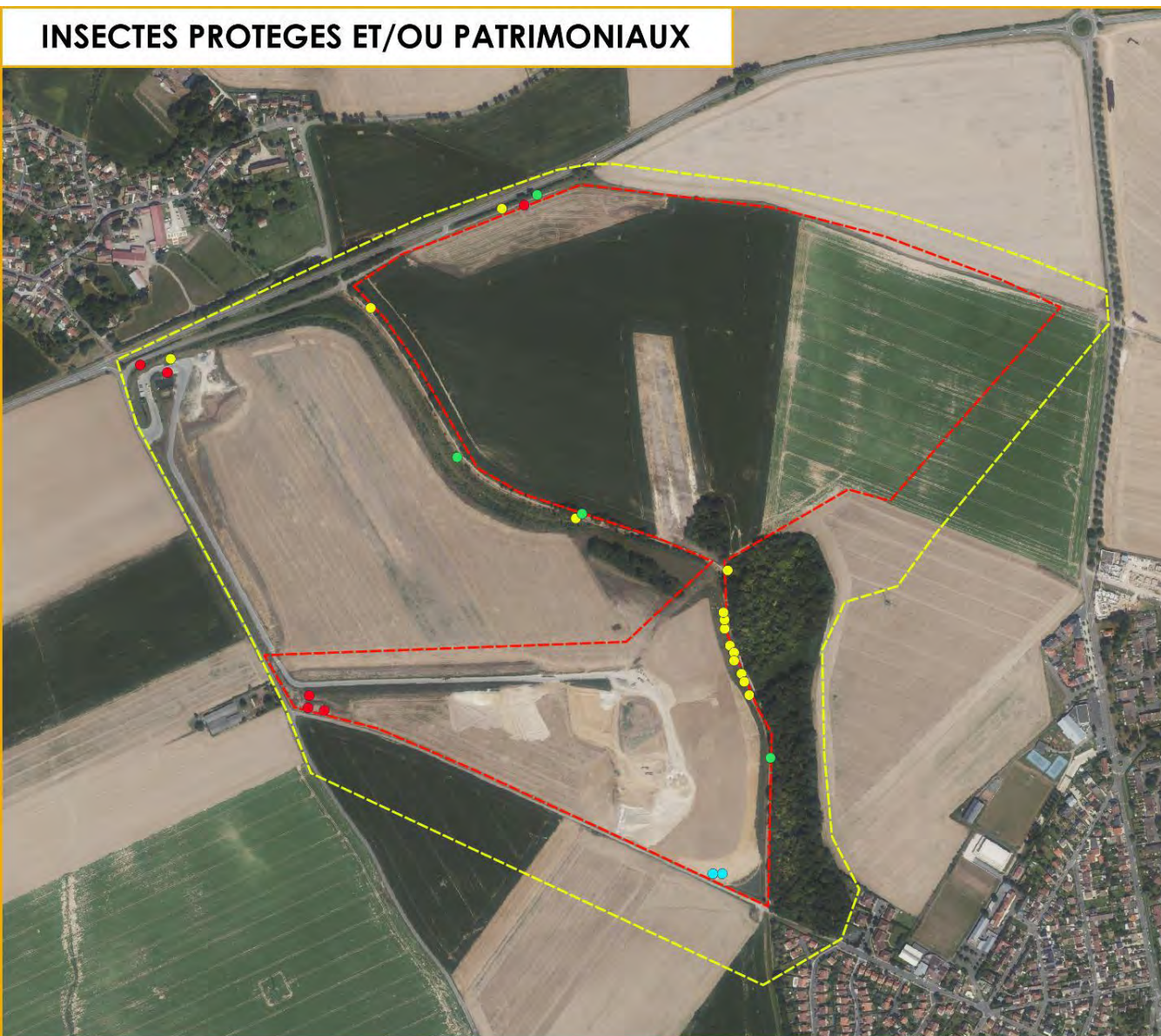


Figure 15 : De haut en bas et de gauche à droite : Ehippigrène des vignes, Grillon d'Italie, Oedipode turquoise, Ruspolie à tête de cône (photos hors site)

LEGENDE

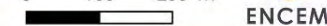
Emprises

-  Aire d'étude
-  Emprise autorisée

Insectes protégés et/ou patrimoniaux

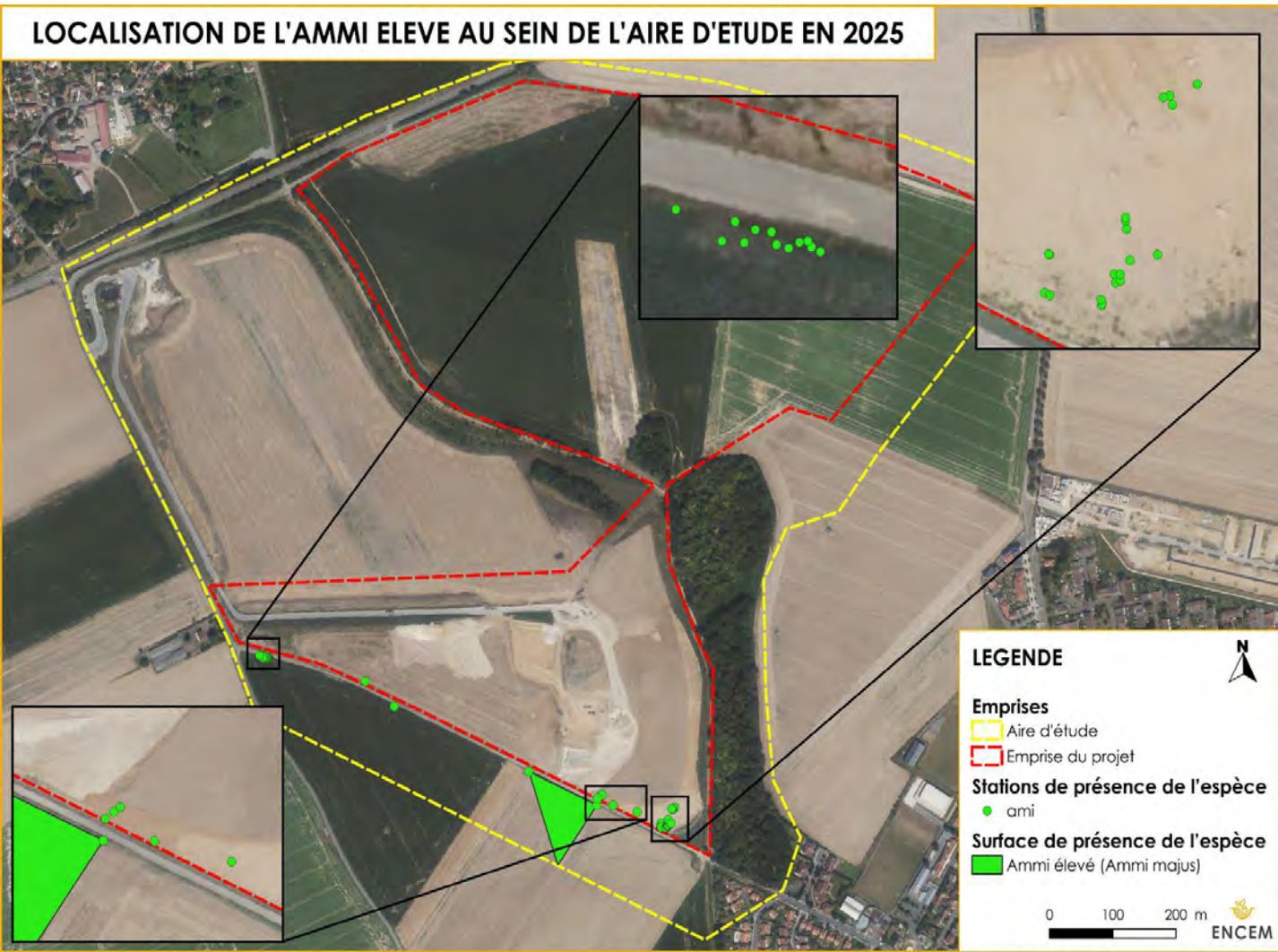
-  Ehippigrène des vignes (VU, AR et dét. ZNIEFF en IDF)
-  Grillon d'Italie (Protégé en IDF)
-  Oedipode turquoise (Protégé en IDF et dét. ZNIEFF)
-  Ruspolie à tête de cône (Protégé en IDF)

0 100 200 m

 ENCEN

Le développement de friches et de zones prairiales sur les terrains réaménagés, ainsi que les zones arbustives de la coulée verte favorise leur installation.

C'est particulièrement le cas pour la Ruspolie à tête de cône, le Grillon d'Italie et l'Ehippigrènes des vignes.



TERSEN - Commune de Puiseux-en-France (95)

Carte réalisée sur le logiciel QGIS - Source de la vue aérienne : Géoportail

En 2025, une quarantaine de pieds d'Ammi élevé (Ammi majus) ont pu être observés au sein de l'emprise du projet ainsi que dans l'aire d'étude, sur une surface de champs d'environ 0,6 ha.

La présence dans le champ voisin n'avait pas été recensée lors des précédents passages ; on peut donc en conclure que cette espèce patrimoniale est actuellement en développement.

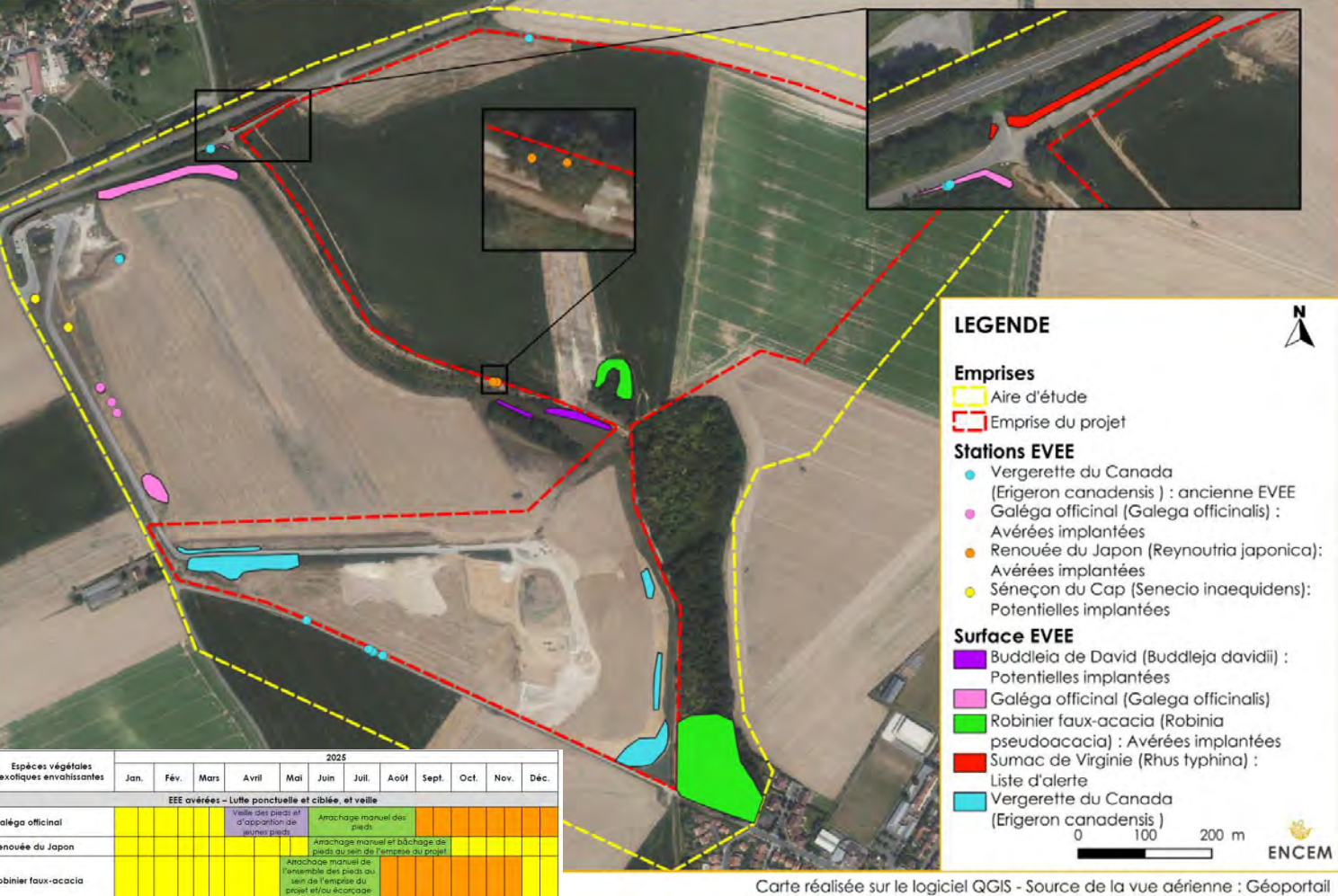
On peut donc penser que l'absence de passage d'engins et la remise en état prairiale de la zone ont été bénéfiques pour cette espèce, qui est finalement réapparue.

Nom scientifique	Nom commun	Surface et ou nombre de pieds				
		2019	2022	2023	2024	2025
Ammi majus	Ammi élevé	Quelques pieds	8 pieds	228 pieds + 175 m ²	0 pied	39 pieds + 0,6 ha



Figure 17 : Station d'Ammi élevé présente au sein de l'emprise de l'ISDI en 2025

ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DE L'AIRE D'ETUDE EN 2025



Espèces végétales exotiques envahissantes	2025											
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
EEE avérées - Lutte ponctuelle et ciblée, et veille												
Galéga officinal				Veille des pieds et d'apparition de jeunes pieds.	Arrachage manuel des pieds.							
Renouée du Japon					Arrachage manuel et bâchage de pieds au sein de l'emprise du projet.							
Robinier faux-acacia					Arrachage manuel de l'ensemble des pieds au sein de l'emprise du projet et/ou écorçage des individus adultes.							
Solidage du Canada					Arrachage manuel des 2 pieds à l'extrémité Nord et réajustement de pieds au sein de l'emprise du projet.							
EEE potentielles - Lutte préventive et veille accrue												
Buddleia de David					Arrachage manuel du pied présent au sein de la coupe verte et/ou coupe mécanique des inflorescences.							
Séneçon du Cap					Arrachage manuel de l'ensemble des pieds de la zone de travail.							
Vergerette du Canada					Arrachage manuel de l'ensemble des pieds présents dans l'emprise du projet et/ou végétation.							

	Actions de veille - Période favorable
	Actions de lutte - Période favorable
	Actions de lutte - Période peu efficace
	Actions de lutte - Période défavorable



Figure 20 : En haut à gauche : Galéga officinal ; en haut à droite : Robinier faux-acacia ; au milieu à gauche : Vergerette du Canada ; au milieu à droite : Arbre aux papillons ; en bas à gauche : Sumac de Virginie ; en bas à droite : Séneçon du Cap.

Gestion annuelle mise en œuvre : Arrachage et lutte annuelle contre les EEE



- Informations sur le projet et les phases d'aménagements en cours et programmés, -Observations déposées en ligne, Réponses et dispositions prévues par l'exploitant dans un délai défini.

Puiseux-en-France
Equipe Tersen
le 20/01/2025 - 10:00



1

Les travaux d'aménagement des installations d'accueil de l'ISDI Est (phase 3) ont débuté en fin d'année 2024.

Il vont se poursuivre dans les prochains jours par la réalisation des voiries internes au site. Certaines nuisances ponctuelles pourraient être observées. Nous mettons tout en oeuvre pour les maîtriser.

Vous remerciant par avance pour votre compréhension,
L'équipe Tersen

Puiseux-en-France
Equipe Tersen
le 16/07/2025 - 17:18

Les travaux d'aménagement des installations d'accueil de l'ISDI Est ont été terminés.

Les travaux de décapage et d'aménagement de la première partie de la coulée verte sont en cours sur juillet/aout.

Un stock de gravats a été stocké de manière provisoire le long de la bretelle d'accès à la RD. Il sera enlevé et réutilisé sur la 1ère quinzaine d'aout pour réaliser notre piste de chantier.

Les futurs aménagements (bascule, base vie, marquage, cheminement piéton) seront réalisés à l'automne.

Nous vous informerons de l'avancée de nos travaux début aout.

En vous souhaitant un bel été.

L'équipe Tersen

Puiseux-en-France
Francois
le 01/08/2025 - 15:50

Objet : Nuisances sonores liées aux travaux en cours

Bonjour,

Les activités que vous menez actuellement génèrent un niveau sonore important, clairement perceptible depuis le village de Puiseux. De plus, certains engins de chantier utilisés ne semblent pas équipés du signal sonore de recul de type "cri du lynx", contrairement à ce qui avait été prévu.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre les mesures nécessaires dans les plus brefs délais afin d'atténuer ces nuisances et rendre cette phase de travaux plus supportable pour les riverains.

Bien cordialement,

Bonjour,

Les opérations d'aménagement sur Puiseux 3, préalables au remblaiement, avancent rapidement et se termineront vers le 22 aout. Nous avons contrôlé les engins et ils sont bien équipés du bruit du lynx. Le bip de recul provient de certains camions extérieurs qui sont amenés à décharger du gravat pour constituer les pistes. Si vous percevez un bruit de claquement, cela provient de nos deux bulldozers lorsqu'ils reculent et ferment les stocks. Toutefois nous arrêtons ce soir définitivement l'un de nos deux bulldozers, ce qui devrait générer moins de bruit. Restant à votre disposition.

L'équipe Tersen

Puiseux-en-France
Equipe TERSEN
le 15/09/2025 - 10:11

Bonjour,

Dans le cadre de nos obligations réglementaires liées l'activité de l'ISDI, une clôture périphérique aux aménagements à réaliser sur le secteur Est est en cours d'implantation, comme celle implantée en 2016 sur le secteur Ouest et en 2022 sur le Secteur Sud, secteurs actuellement en fin de réaménagement.

Sur ce nouveau secteur Est, le périmètre de mise en place de cette clôture dépasse l'emprise de l'aménagement qui sera réalisé et englobe toute la parcelle agricole concernée, afin d'éviter une coupure d'exploitation agricole des parcelles cultivées.

Un secteur non aménagé sera donc maintenu en cultures entre la clôture longeant la route de Marly et la limite de l'aménagement sur ce secteur Est.

Le plan d'emprise des aménagements joint au dossier ISDI délimite ainsi avec un trait noir le périmètre de demande qui sera clôturé et avec un trait rouge le périmètre d'aménagements de l'ISDI.

Restant à votre disposition

L'équipe TERSEN

11. VISITES PEDAGOGIQUES

📍 Ecole Marcel Pagnol 📍 Classe CE1 - 22 élèves



- 1
ISDI
Réaménagement
Agricole / Plantations
- 2

Chauve-souris
Oiseaux/ Nichoirs
- 3

Reptiles / Amphibiens
- 4

Ruches / Abeilles

Présentations :

- Rôle et fonctionnement de l'ISDI,
- Oiseaux et de chauve-souris- Nichoirs,
 - Gîtes à reptiles et amphibiens,
- D'une colonie d'abeilles avec utilisation d'une ruche pédagogique vitrée et traditionnelle.
- Enfants équipés en EPI "TERSEN Kids" puis de vareuses de protection pour l'atelier Apiculture,
- Distribution à l'école d'un sac goûter (Limonade, gaufre, pot de miel).

PROJET GLOBAL DE REAMENAGEMENT AGRICOLE, HYDRAULIQUE ET PAYSAGER

